42e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 19 7 MAI 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète....... 18 fr. Édition partielle....... 12 fr.	ÉTRANGER	Édition complète.......... 23 fr. Édition partielle.......... 17 fr.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Etranger elle coûte 3 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Mgr Baunard. — Le fils aîné du charron ; au Petit et au Grand Séminaire, 289. — Professeur à la Chapelle-St-Mesmin ; la querelle des classiques, 290. — Vicaire ; les premiers écrits, 291. — En disgrâce ; aumônier de l'Ecole Normale, 292. — Professeur à Lille, Supérieur du Collège St-Joseph, Recteur, 293. — La vérité sur le toast d'Alger, 294. — Dernières années : la vie montante d'un vieillard, 295.

Actes du Saint-Siège. — Actes de S. S. Pie XI, 296 et 297. S. C. Consistoriale, 296 et 299. S. C. de la Discipline des Sacrements, 296 ; des Religieux, 297 ; des Rites, 297 et 299. Rote, 297 et 300. Saint-Office, 298.

Questions de science ecclésiastique. — Comment la T. S. Vierge et les autres saints connaissent-ils les prières qui leur sont adressées à la fois par un grand nombre de fidèles ? 300. — L'*Ami* a-t-il été trop sévère à propos du mariage des jeunes gens qui ont fait leur service militaire en dehors du diocèse ? 303. — Peut-on estimer, dans le cas exposé, qu'il y eut délégation valide pour le mariage ? 304.

PRÉDICATION

Pour la Communion solennelle. — *A la messe :* Souvenirs joyeux et souvenirs tristes, 241. — *Aux Vêpres :* Le courage chrétien, 243.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XXIX. *Ascension :* Les aspirations de l'âme, 245. — XXX. *Dimanche dans l'Octave de l'Ascension :* Le précepte de la messe dominicale, 246.

Mon petit mot du Dimanche. — XXVII. *Solennité de sainte Jeanne d'Arc :* La piété de Jeanne d'Arc envers Marie, 247. — XXVIII. *Ascension :* La récompense du ciel, 248.

Lectures pour le Mois de Marie. — III. Le siècle réparateur, 248. — IV. Pendant la Grande Guerre, 250.

Sujets de circonstance. — Le laïcisme, 251.

Entretiens sur la vie chrétienne. — LXXXVIII. La prière, 253.

PETIT COURRIER

Q. — Où trouver les *Maximes spirituelles* et les *Conférences spirituelles* du P. Guilloré ?

R. — Guilloré, *Les secrets de la vie spirituelle,* 10 f., Lethielleux. Voir ce que nous en avons dit lors de sa récente réimpression, *couv.* du 21 déc. 1922, p. 250.

Q. — Sauriez-vous m'indiquer le nom du libraire ou de l'auteur du volume : *Le Sermon sur la montagne,* série d'instructions sans doute ?

R. — En 1916, le P. Sertillanges a publié chez Bloud et Gay un Carême intitulé : *Le Sermon sur la montagne, Evangile de paix et de guerre,* 1 vol. in-12. — Sur le même sujet, voir Mgr Landriot, *Conférences sur les Béatitudes,* 2 vol. in-12, Gabalda (t. I, 7 f. ; le t. II est épuisé) ; les 4 vol. de Mgr Bolo sur les *Béatitudes évangéliques,* Paris, Haton ; abbé Deneux, *Sur le Sinaï de la loi de grâce,* in-8 de 248 p., 4 f., Lyon, Vitte. — Il y a encore *Le Sermon sur la montagne et le Socialisme contemporain,* par l'abbé A. Thiéry, prof. à l'Université de Louvain, in-16. Institut supérieur de Philosophie, à Louvain (1896).

Q. — Voudriez-vous m'indiquer un ouvrage d'architecture, donnant styles divers, contenant force planches, coupes, reproductions, etc., en un ou plusieurs volumes ? Toutefois, rien de spécial : ce qu'il faut pour largement éclairer l'intelligence d'un profane en ces matières.

R. — Enlart, *Manuel d'architecture religieuse française,* des temps mérovingiens à la Renaissance, 2 vol. à 30 f. l'un, illustration superbe, avec, se vendant à part, une *Table analytique et alphabétique des matières,* 15 f., Paris, Aug. Picard (le même auteur avait donné jadis aussi l'*Architecture civile et militaire :* épuisé aujourd'hui). — Voir aussi les Manuels Bayard, *L'art de reconnaître les styles,* 12 f., et une série de monogra-

phies (à 6 f.) des divers styles : *Style Empire, Style Louis XVI, Styles Régence et Louis XV, Style Louis XIV, Style Louis XIII, Style Renaissance,* etc., Paris, Garnier. — Voir enfin, *Ami* 1924, p. 800, ce que nous avons dit de l'exquise œuvre de R. Schneider, *L'Art français : Moyen âge, Renaissance,* 12 f., Laurens ; et ce que nous dirons prochainement de *L'Art byzantin,* de L. Bréhier, paru dans la même collection. — Vous connaissez sans doute le *Cours élémentaire d'archéologie religieuse,* de Mallet, t. I, *Architecture,* t. II, *Mobilier,* chaque vol. à 6 f. 25, Paris, de Gigord.

Q. — Je suis à la recherche d'un livre contenant des conférences pour religieuses sur le zèle des âmes.

R. — Voir le traité du *Zèle* dans *Pratique de la perfection chrétienne* de Rodriguez. Vous n'aurez pas de peine à le développer à l'aide de la multitude de livres, recueils de conférences ou monographies, où abondent les données sur ce sujet. Vous n'aurez pas perdu de vue ce que nous avons dit des *Entretiens* de S. Vincent de Paul, publication récemment achevée par M. Coste, modèle achevé du genre, 4 vol., Gabalda (nous y devons revenir prochainement). Voir encore, p. ex., Boudignon, *S. Vincent de Paul modèle des hommes d'action et d'œuvres,* 5 f., Lyon, Vitte.

Q. — Pourriez-vous me faire connaître un ou plusieurs recueils de lectures ou méditations (plutôt affectives) capables d'aider un prêtre dans son action de grâces et dans sa visite au St-Sacrement ?

R. — Beaudenom, *Méthode et formules pour bien entendre la messe,* 2 vol., 5 f. 50, Lethielleux, et, du même, *Préparation et action de grâces pour la Communion,* 0 f. 60 ; — Villefranche, *L'action de grâces avec le Cœur de Jésus,* 4 f., Lyon, Vitte ; — Masson, *Aux pieds du Maître,* 3 f. 50 ; — Convert, *Méditations eucharistiques* d'après le B. Curé d'Ars, 3 f., Vitte ; — Nadaillac, *Etincelles de foi et d'amour,* 6 f., Beauchesne ; etc. — On a eu le tort de laisser épuiser sans le réimprimer le recueil délicieux de M. Baudon, président général des Conférences de St-Vincent de Paul, *Pensées pieuses après la Communion, pour les dimanches et fêtes,* jadis à 2 f. 50, chez Téqui.

Q. — « *Histoire de l'Eglise.* Les Sociétés secrètes et la loi de 1882 sur la neutralité de l'enseignement. Les Sociétés secrètes et la loi de 1901 sur les Congrégations religieuses. » Quels ouvrages consulter ?

R. — G. Goyau, *L'Ecole d'aujourd'hui,* 2 séries à 7 f. l'une ; — du même, *La Franc-Maçonnerie en France,* 1 f. ; — Paul Nourrisson, *Le Club des Jacobins sous la IIIe République, Etudes sur la Franc-Maçonnerie contemporaine,* 7 f., et *Nouvelles Etudes sur la Franc-Maç. contemp.,* 7 f., Paris, Perrin.

Q. — Où pourrait-on trouver, si elle existe, une traduction française de la *Vita Jesu Christi* de Ludolphus de Saxonia ?

R. — Edition Palmé épuisée. Une édition abrégée a été donnée il y a 28 ou 30 ans chez Fontemoing (aujourd'hui de Boccard), en 2 vol. : nous ne savons si elle est encore dans le commerce. Demander l'une et l'autre, d'occasion, à la libr. Baston, Berche et Pagis, Paris, rue de Rennes, 69.

Q. — Prière de m'indiquer quelques ouvrages en français pour traiter la conférence suivante : « *Le divorce.* 1° Doctrine catholique sur l'indissolubilité du mariage. 2° Conséquences funestes du divorce. »

R. — Monsabré, *Le Mariage* (Carême 1887), in-12, 6 f., Paris, Lethielleux ; — Gihr, *Les Sacrements,* tome IV, 10 f., ibid. ; — G. Fonsegrive, *Mariage et union libre,* in-12 de 400 p., Paris, Plon (1904) ; — l'art. *Mariage et Divorce,* du P. Castillon, au fasc. XIII (col. 87-115) du *Dict. apologétique* de d'Alès, Paris, Beauchesne ; — F. Lepelletier, *La question du divorce,* in-8 de 20 p., franco 0 f. 90, Paris, Editions *Spes.*

Vous pourriez voir aussi certaines publications éditées par l' (excellente) *Association du mariage chrétien,* 86, rue de Gergovie, Paris 14e.

Q. — Où pourrais-je me procurer un livre (qui est, je crois bien, d'Henry Bordeaux) sur la douloureuse situation budgétaire des prêtres français ?

R. — Henry Bordeaux, *La glorieuse misère des prêtres,* in-16, 7 f. 50, Paris, Bloud ; — une autre édition sous le même titre, mais évidemment abrégée, a paru en 1923 à l'Imprimerie de la Société du Pas-de-Calais, à Arras, 70 pages, 0 f. 50 (franco 0 f. 70).

Q. — L'*Ami* voudrait-il m'indiquer un ou plusieurs bons ouvrages concernant les principales maladies nerveuses, les diverses névroses (spécialement neurasthénie, hystérie), en faisant connaître les principaux symptômes, leur traitement ?

R. — Ce sont des questions qui ont été souvent étudiées ici, notamment à propos des ouvrages, classiques en l'espèce, du Dr Albert Deschamps, *Les maladies de l'esprit et les Asthénies,* 20 f., *Les maladies de l'Energie,* Paris, Alcan ; — des Drs Janet et Raymond, *Névroses et idées fixes,* 2 vol. à 14 f. l'un (prix de 1920), et *Les obsessions et la psychasthénie,* 2 vol. à 25 et 14 f., Alcan. Voir ce qui a été dit, cette année même, du *Traité de Psychologie* publié sous la direction du Dr Dumas. — Voir aussi, fruit de la collaboration d'un prêtre et d'un médecin, deux excellents ouvrages : *Direction de conscience : Psychothérapie des troubles nerveux,* 8 f., et *Psychologie et Psychothérapie éducatives,* 12 f., Téqui.

Q. — Prière à l'*Ami* de redonner l'adresse où trouver les œuvres philosophiques 1° du cardinal Mercier, et 2° de Mgr Elie Blanc.

R. — Ad I. Pour la France, Paris, Alcan.
Ad II. Lyon, Vitte.

ANNONCES

CURE de la CONSTIPATION par le SCOROGÈNE

Rétablit toujours les fonctions intestinales, sûrement, sans inconvénients, sans accoutumance, sans action purgative.
COMAR et Cie, PARIS. — R. C. Seine : 78.026.

CONDITIONS SPÉCIALES réservées aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* concernant tous les articles Tétra : chemises d'hommes, sous-vêtements, caleçons, peignoirs de bain, serviettes de toilette, lingerie pour séminaires, pensionnats, patronages, crèches (layettes). Draps de lits, taies d'oreillers confectionnés ou non. Renseignements fournis à toute demande accompagnée d'un timbre de 0,25. Régie de Publicité, Revues catholiques, 15, rue Vivienne, Paris. R. C. Seine 96-124.

VITRAUX D'ART
Charles CHAMPIGNEULLE
96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VIe)
REPRÉSENTANT. MAQUETTES, CATALOGUES SUR DEMANDE

Lamalou-les-Bains (Hérault)
VILLA DE LA VIERGE Maison pour les prêtres. Tout confort. Prix modérés. S'adresser à la DIRECTRICE.

42e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 19 7 MAI 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Mgr BAUNARD [1]

SOMMAIRE. — Le fils aîné du charron. — Au Petit et au Grand Séminaire. — Professeur à la Chapelle-St-Mesmin ; la querelle des classiques. — Vicaire ; les premiers écrits. — En disgrâce : aumônier de l'Ecole normale. — Professeur à Lille, Supérieur du Collège St-Joseph, Recteur. — La vérité sur le toast d'Alger. — Dernières années : la vie montante d'un vieillard.

I. — Quand vous ouvrez la *Vie* d'un personnage qui a occupé la renommée, vous courez au portrait ; le portrait vous montre l'homme. Ici le portrait est particulièrement révélateur. Mgr Baunard vous apparaît déjà vieux, mais en pleine possession de lui-même, méditatif, les lèvres souriantes, avec une pointe de malice qu'émousse la bonté, le regard fin et bienveillant, le front élevé, plein de pensées heureuses. Il pense à son brillant passé, à son long et fécond labeur, il est satisfait ; mais dans son contentement visible règne sa modestie coutumière. Il semble dire : « Si j'ai travaillé avec quelque fruit, c'est que Dieu a béni mon travail. Je n'ai fait que mon devoir. » Et vos yeux demeurent longtemps attachés sur cette figure affable et douce où dans les plis de la bouche se lit aussi une émotion reconnaissante.

Pierre-André-Louis Baunard naquit à Bellegarde, en Gâtinais, le 24 août 1828. Son père était un ouvrier charron, aux laborieuses et fortes mains ; sa mère, Lucie Poirier, une ménagère diligente qui ne vivait que pour son mari et ses cinq enfants ; tous deux bons chrétiens, qui trouvaient le bonheur dans le labeur acharné et dans leur conscience joyeuse. Pierre était l'aîné. Il était tout petit quand sa mère lui apprit le *Notre Père qui êtes aux cieux* qui le ravit : « J'ai donc un Père là-haut ! » se disait-il. « Je transportai à ce Père tout ce que je connaissais et aimais dans celui de la terre, principalement la bonté... » Son curé, l'abbé Méthivier, était un prêtre à la parole ardente et tendre, à la doctrine sûre, au cœur penché vers les pauvres, un catéchiste entraînant. L'enfant pleurait en lisant et en récitant la Passion, sans pouvoir s'en retenir : « J'en rêvais. » Il rédigeait à sa manière les sermons de son curé, qui voulut voir ces analyses frustes, et qui l'envoya au Petit Séminaire d'Orléans. Pierre Baunard était peu joueur, maladroit aux exercices physiques, « toujours fait prisonnier aux barres, » mais déjà sensible à la lecture solitaire d'une belle page. Un de ses surveillants lui lit sous les arbres, à la Chapelle-Saint-Mesmin où l'on allait transporter le Petit Séminaire, quelques pages des *Martyrs* et les plus belles strophes des *Harmonies* de Lamartine ; tout cela chante dans son âme, y éveille la poésie, les émotions religieuses, et avive sa jeune foi.

Mgr Fayet, fier de son nouveau Séminaire qui s'élève sur les rives enchantées de la Loire, y conduit l'abbé Dupanloup, Mgr Mathieu, Lacordaire. Celui-ci, qui se trouvait dans un de ses moments taciturnes, ne répondit rien à la harangue de l'élève. « Ce nous fut une déconvenue, dit Pierre Baunard. Je levai les yeux vers lui : son beau regard parlait. Je ne l'oublierai jamais. »

Le supérieur, l'abbé Lecointe, fait le cours d'instruction religieuse en rhétorique, il lui révèle Bossuet. L'abbé Aubert, professeur d'histoire, lui donne le goût de la grande histoire « raisonnée, synthétisée, approfondie. » Quand il sort de la Chapelle-Saint-Mesmin, le premier de sa classe, il est déjà initié aux belles-lettres, à l'éloquence, et à la poésie qu'il ne cessera de cultiver avec une grâce élevée et non sans succès.

En octobre 1847 il entre au Grand Séminaire à Orléans. Ce n'est plus la grande campagne de la Chapelle, ni le charme des belles-lettres, ni les périodes nombreuses de Cicéron, mais des bâtiments sombres, avec les austérités de la Logique et de la Métaphysique : « J'en ris et j'en souffre, écrit-il. Plus de poésie, plus de littérature, plus d'éloquence. O Chateaubriand ! O Lamartine, et même Lacordaire ! Que vous êtes donc loin ! » Il a « des heures grises. » Mais un sermon de Bossuet sur le mystère de Noël lui apporte des lumières radieuses : « Quelle haute et grande théologie que celle-là ! » s'écrie-t-il. Et comme il trouve les sermons de l'évêque de Meaux autrement « sublimes et vivants » que ses oraisons funèbres ! Les clartés de Noël sont victorieuses de ces nuées passagères, il comprend sa vie, son devoir, la mission du sacerdoce, il va à Dieu de toute son âme.

Puis c'est la Révolution de 48, les arbres de liberté, les menaces du communisme et l'exil du roi. Le supérieur, M. Bénech, rassemble les séminaristes. Pour combattre la peur il parut lui-même rassuré, mais le meurtre de Mgr Affre raviva les inquiétudes. Ensuite, la paix se rétablit dans les

[1] Vie de Mgr Baunard, *Recteur de l'Université catholique de Lille (1828-1919)*, par l'abbé Léon Mahieu, professeur suppléant à la Faculté de théologie de Lille. — Un beau vol. in-8 de xx-544 p., avec portrait, 15 f. — Paris, de Gigord (1924).
Tous les livres de Mgr Baunard sont en vente chez de Gigord.

esprits, le séminaire reprit le cours de ses études, et pendant les vacances le jeune abbé Baunard composa la dissertation obligée sur un sujet de son choix : l'*Immortalité de l'âme : —* « Du travail, dit M. Bénech, des recherches et des pensées personnelles ; des espérances... Encore trop de fleurs de style et de littérature. C'est la saison. Mais les fleurs tomberont... »

A Mgr Fayet, pondéré et souriant, succède alors Mgr Dupanloup qui vient bientôt visiter les élèves de son Grand Séminaire. Impérieux et affirmatif, il les frappe par ses fortes sentences : « Pour être prêtre, il faut être né grand ou le devenir ; » mais plus encore par ses paradoxes hardis : « En chaire, ne vous inspirez pas plus de Massillon et de Bourdaloue que de Lacordaire. Ils ont *perdu* la prédication en France. » Il voulait dire que le langage du prédicateur doit être simple et clair. Un jour il préside, au réfectoire, le repas où l'abbé Baunard prêche le sermon traditionnel. L'évêque est frappé de la belle ordonnance du discours, de l'éclat du style, et dans sa critique il ajoute à ses félicitations le mot outrancier : « Ne pas prêcher de grand sermon avant quarante ans. » Mais il l'attache à l'œuvre des catéchismes qui avait fait sa réputation. Il le mande à l'évêché avec son ami Paul Vigoureux, et leur dit : « Ce n'est plus de prêcher à votre réfectoire qu'il s'agit, devant des assiettes ; entendez bien. Il s'agit des âmes ! Vous êtes en présence des âmes ! » Et il veut assister dans une grande chapelle du Chapitre à l'ouverture des catéchismes, où l'abbé Baunard explique la parabole du grain de sénevé. Un jour même il lui demande son instruction ; c'était sur la grâce et le jeune catéchiste l'avait divisée ainsi : 1o *Définition* de la grâce, 2o *Efficacité* de la grâce. « Ces deux termes abstraits le firent rire, raconte l'abbé Baunard. Définition ! Efficacité ! à des enfants de dix ans ! Mais c'est de l'hébreu ! Demandez-leur donc simplement : 1o Qu'est-ce que la grâce ? 2o Qu'est-ce que la grâce produit en vous ? » Et il poussa la condescendance jusqu'à lui remettre une instruction qu'il avait rédigée sur le même sujet pour les enfants de Paris.

Au Séminaire le jeune clerc se lia avec Edouard Manec, du diocèse d'Agen, qui avait traduit l'*Art d'arriver au vrai*, de Balmès, et avec Albert Hetsch, docteur en médecine, disciple de Hegel et de Strauss, un Wurtembergeois converti qui songeait dès lors à composer une grande synthèse du christianisme. Il y vit aussi l'abbé Gratry, aumônier de l'Ecole Normale, disgracié pour sa polémique avec Vacherot, et que l'évêque d'Orléans avait accueilli. Mais s'il était touché de leur foi et de leur générosité d'âme, il admirait surtout Mgr Dupanloup, le grand animateur : « La parole de Monseigneur est celle d'un maître, écrivait-il. Il frappe, il commande, il *veut,* il faut. Qu'il commande donc ! Qu'il veuille ! Où est-il plus maître qu'ici ? et qui a plus besoin d'un maître que nous, que moi ? Et si dans ce maître je trouvais un père, comme je me donnerais à lui ! »

Il est ordonné prêtre le 5 juin 1852 par son évêque, à la cathédrale Sainte-Croix ; son curé, l'abbé Méthivier, vient le bénir ; l'abbé Hetsch lui sert sa première messe ; son père et sa mère, qu'il aimait tant, étaient là, priant, « abîmés de reconnaissance, » et se trouvant amplement récompensés de tous leurs sacrifices.

II. — Mgr Dupanloup le nomma professeur de Seconde, et il prit possession de sa chaire en octobre, au Petit Séminaire de la Chapelle. Son supérieur M. Lecointe n'y était plus, les Pères de la Croix du Mans y enseignaient, et le P. Champeau avait pris la direction de la maison. L'abbé de Gabriac, le futur jésuite, était professeur de rhétorique. L'évêque, pendant la retraite, voulut voir les deux professeurs ; il les prit avec lui, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, et ils se promenèrent sur la terrasse : « La Seconde et la Rhétorique sont des classes décisives, leur dit-il. Les maîtres doivent respecter la liberté de leurs élèves, mais se souvenir qu'ils ont le devoir de jeter la bonne semence dans les âmes. Marchez tous la main dans la main. »

Le nouveau maître rencontre là des hommes d'élite : Aubert, devenu préfet des études ; Brugère, professeur de philosophie ; Charles Godefroy, professeur de Troisième. « Ils marchent la main dans la main, » travaillent ensemble, se donnent des leçons et des conférences où ils prennent des notes. C'est le moment où se discute en France la grande question des classiques païens. Mgr Dupanloup prend parti contre *Le Ver rongeur* de l'abbé Gaume, et interdit à ses professeurs de s'abonner à l'*Univers ;* les débats sont très animés. L'abbé Baunard les résume ainsi : « A l'unanimité : Oui, gardons les classiques païens, notre inaliénable patrimoine littéraire. C'est le Beau. — A l'unanimité : Oui, mais les païens lus par des prêtres chrétiens pour de jeunes chrétiens. Les ramener à la pureté, à la sainteté chrétiennes. C'est le Vrai, c'est le Bien. — Et comment cela ? Moyennant qu'en regard de cette antiquité plus que profane, on fera partout apparaître, resplendir la lumière de Jésus-Christ, soit comme harmonie, soit comme contraste. Quel relief et quel éclat en prendra l'Evangile ! »

Telle était la pensée au moins de l'évêque d'Orléans. Virgile était son auteur de prédilection. Comme le dit excellemment M. Mahieu, « il en majorait le spiritualisme et voyait en lui, comme au moyen âge, une sorte de prophète de la gentilité. Virgile était donc roi à la Chapelle ; l'évêque le voulait ainsi. »

L'abbé Baunard ne se passionnait pas dans la querelle ; il se consacrait tout entier à sa classe. C'était une famille, « une ruche animée et vivante, » où le travail était très varié. Les élèves apportaient parfois des devoirs de leur choix, qui n'étaient pas les moins bons. Le professeur encourageait ces initiatives. Très équilibré et pondéré, ayant le souci de donner une éducation chrétienne, il savait arrêter les exubérances et mettait Dieu à la première place ; le professeur ne faisait jamais oublier le prêtre. Les

élèves se sentaient aimés et il obtenait tout d'eux. « La piété, disait-il, doit être l'éducation du cœur. » Et il aimait à citer ce mot de S. François de Sales : « L'Académie de l'amour est au mont du Calvaire. » Il voulait faire d'eux des apôtres. « Vous avez deux ailes, redisait-il, le travail et la prière. Aimez donc les études et Dieu, l'un pour l'autre. »

En ce moment Mgr Dupanloup faisait jouer des tragédies grecques, où il conviait des sommités littéraires comme M. Villemain ; mais c'était M. Baunard, avec son ami Godefroy, qui les préparait, les faisait réciter, les traduisait. L'évêque toutefois les félicitait ; mais ces représentations étaient une thèse, sa thèse : « Il voulait donner à la muse grecque, écrit l'abbé Baunard, en quelque sorte un baptême chrétien. » Dans la maison, il y avait des tiraillements. Le P. Champeau avait été remplacé par M. Place, qui ne dura guère. On ne plaisait pas longtemps au Maître, qui nomma supérieur M. Hetsch. Celui-ci ne savait pas gouverner. Ses amis, devenus ses inférieurs, l'aidèrent toutefois de leur mieux. Pendant ce temps le professeur de Seconde devenait professeur de Rhétorique et, pressé par l'évêque d'Orléans, prenait ses grades universitaires. Reçu licencié ès lettres, il produisit comme thèse pour son doctorat *Théodulfe d'Orléans*, l'évêque disgracié qui composa le *Gloria laus*, et il fut admis avec félicitations du jury. Son évêque applaudissait et encourageait. Il conviait le jeune professeur à faire mieux encore ; il le chargea d'un cours d'enseignement supérieur de littérature et d'éloquence. L'abbé Baunard, dont la santé était toujours chancelante, s'épuisa à ce labeur, et après huit ans de professorat il fut nommé en 1860 vicaire de Sainte-Croix.

III. — « Mon ami, lui dit Mgr Dupanloup, si j'ai fait quelque bien dans ma vie, c'est dans les catéchismes. Si le diocèse d'Orléans remonte à la vie chrétienne, ce sera par eux. Il ne s'agit plus d'une classe de rhétorique : c'est l'Evangile dans sa fleur et dans ses fruits. »

Le jeune vicaire s'éprit du catéchisme, et c'est par là qu'il conquit les familles. Il créa une *Académie Théodulfe*, sur le modèle de l'Académie Saint-Hyacinthe de Paris, et les jeunes gens du meilleur monde chrétien y accoururent. On s'y instruisait de la religion, on y faisait des travaux apologétiques, des lectures choisies, on y recherchait cette culture de l'esprit qui apprend à écrire et met du charme dans la conversation. L'évêque observait et admirait.

Mais l'abbé Baunard se donnait tout entier aussi au ministère de la paroisse, il visitait les malades, administrait les mourants, très inexpérimenté et très ému. La première fois, c'était chez de pauvres gens, mais de bonnes gens ; il était troublé et ne prononça que des mots entrecoupés : « Je faisais et disais mal, le sacristain me reprenait. Après la bénédiction je dis au malade : Au revoir ! comme à un ami. Il branla la tête, ce fut sa réponse. Je dormis mal. Le lendemain je fus prendre de ses nouvelles. Il était mort. Je m'agenouillai près de son lit, puis j'osai le regarder. Je regardais plus haut, pensant à son âme. Je dis un mot de confiance chrétienne à sa veuve, qui pleurait bien fort, et je sortis. Je venais de voir la mort pour la première fois. »

Il avait l'âme très tendre ; les soucis du ministère, loin de le reposer, aggravèrent l'état de sa santé, il dut aller se soigner à Cauterets et passer l'hiver à Cannes, où M. de Tocqueville venait de faire une mort très édifiante. Victor Cousin s'y trouvait aussi, malade. L'évêque d'Orléans écrivit au jeune vicaire de Sainte-Croix, le priant de lui remettre une lettre personnelle. La visite fut faite le 3 janvier 1862. Le vieux philosophe était un beau causeur qut n'oubliait jamais sa personnalité. Il admettait toutes les vérités naturelles, disait-il, il priait même. Il exaltait la largeur d'esprit de Mgr Dupanloup et de Mgr Maret, mais parlait avec dédain du P. Perrone qui avait dénoncé son livre *Du Vrai, du Beau et du Bien*. Il eut des accents pathétiques, mais le jeune prêtre comprit combien il est difficile de rompre les liens orgueilleux du rationalisme... De Cannes il gagna Rome et vit Pie IX, « très beau à contempler, dit-il, mais plus beau encore à entendre. » Il passa à Rome son examen du doctorat en théologie, à la Sapience. Dans les salons romains il entendit l'éloge de son évêque qui venait de prononcer sa belle oraison funèbre des soldats tués à Castelfidardo ; mais déjà l'on faisait des réserves.

« J'ai vu Pie IX, écrit-il dans son *Journal*, j'ai baisé sa main, je me suis suspendu à ses lèvres, j'ai lu son âme dans ses yeux. Là, ô mon Dieu ! j'ai pu lier commerce avec quelques-uns de vos saints et j'ai commencé à comprendre quelque chose de la cité de Dieu. Je n'ai rien perdu, j'ai tout gagné à me laisser conduire, à me laisser porter. »

Il rapportait à Orléans de gracieuses légendes comme *Sainte Romaine de Todi*, qu'il avait rédigées à Cannes pour ses enfants du Catéchisme de Persévérance. Il reprit la direction de son Académie *Théodulfe*, que l'évêque étendit bientôt à toute la ville ; mais il n'était pas guéri et son médecin lui interdit les longs sermons à la cathédrale. Il dut se consacrer davantage encore à l'apostolat de la plume. Il composa alors les fines monographies qui ont formé son ouvrage *Le Doute et ses Victimes*. Renan venait de faire paraître sa *Vie de Jésus ;* Taine subissait alors une crise de matérialisme cynique et prétendait que la pensée est un produit du cerveau comme le sucre et le vitriol ; Littré voulait ignorer l'idée religieuse. La religion, disait Taine, repose sur quatre forces : les rites et la doctrine, qui n'existent plus que de nom ; la puissance de la hiérarchie et l'attrait du mysticisme, deux étais qui ne tiennent plus. L'abbé Baunard montre au contraire dans *La Religion de l'Avenir* que la doctrine du catholicisme est plus ferme, plus précise, plus profonde que jamais, et que la puissance civile, loin de la soutenir, a tout fait pour l'ébranler. Quant au mysticisme, si c'est

une rêverie, l'Eglise le réprouve. Elle veut qu'il soit accompagné de vertus. Ce sont les vertus de renoncement et de générosité qu'elle prêche qui ont transformé le monde et qui sont la preuve de sa force divine.

Le Doute et ses Victimes parut en 1866 et il eut un succès extraordinaire pour la finesse de sa psychologie et la puissance de ses déductions. Il faisait ressortir l'inanité du doute, qui est une défaillance de l'esprit et une paresse de la volonté, et qui a fait le tourment des âmes les plus élevées, comme Jouffroy et Cousin qui ont vu en partie la vérité et n'ont pas eu le courage de conclure.

Ces travaux ne le détournent pas de ses œuvres paroissiales, catéchismes, entretiens aux dames patronnesses, prédications pour des entreprises charitables, prônes dominicaux que l'évêque venait d'instituer. Celui-ci félicite le vicaire de Sainte-Croix d'avoir bien trouvé « le genre » de ces prônes et il se déclare de plus en plus content de ses instructions. Mais l'abbé Baunard s'étonne qu'il ne lui ait rien dit du *Doute et ses Victimes,* qu'il lui avait cependant offert.

Il prêche en 1867 à Sainte-Croix une retraite préparatoire à la Première Communion, qui lui inspire la pensée de publier, cette année même, *Le Livre de la Première Communion et de la Persévérance :* silence de l'évêque. Il prononce en 1868 le panégyrique traditionnel de Jeanne d'Arc, où il fait l'éloge de l'évêque d'Orléans : nouveau silence. Evidemment ce silence était voulu.

La vérité est que Mgr Dupanloup était prévenu contre lui depuis plusieurs années. Le discours, très empreint de libéralisme, de Montalembert à Malines en 1863 avait donné lieu à la publication de l'Encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus,* en 1864. L'évêque d'Orléans écrivit alors sa brochure : *La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre,* qui avait ses côtés louables, avec des interprétations douteuses touchant le libéralisme. Pie IX y répondit par un bref élogieux, mais parmi les éloges il y avait des conseils discrets qui paraissaient improuver la doctrine libérale. Avec Mgr Pie, l'abbé Méthivier, devenu curé-doyen d'Olivet, et M. Aubert le jugèrent ainsi. L'abbé Baunard les fréquentait ; bien qu'il fût très prudent, même dans ses pensées, on dut le faire parler. L'évêque d'Orléans voulait qu'on lui appartînt, surtout ceux qu'il avait favorisés. Il était irrité et peiné. De là son silence. Son irritation éclata en juillet 1868 dans un papier officiel où il nommait administrativement, sans un mot, l'abbé Baunard aumônier de l'Ecole Normale primaire.

Cependant le vicaire de Sainte-Croix s'était effacé autant qu'il l'avait pu pendant ces discussions passionnées, et il faisait œuvre de prêtre ; de ce chef on ne pouvait rien alléguer. Enfin il aimait son évêque :

« Je l'aime, confie-t-il à son *Journal,* pour tout ce que l'Eglise aime et admire en lui, son beau talent, son grand zèle, son courage, ses œuvres. Je l'aime aussi et beaucoup pour ses anciennes bontés.

« Il m'éloigne de son proche voisinage. Il m'enlève à la paroisse que je servais, que j'aimais et où j'étais aimé, beaucoup aimé. J'en souffre. »

C'était une disgrâce.

IV. — Sa foi profonde l'empêcha de se trop assombrir. Son logis à l'Ecole Normale était plus que modeste : une pièce basse étouffée, une échelle conduisant à une sorte de grenier, « une mansarde d'ouvrier. » — « Mais ne suis-je pas fils d'ouvrier ? s'écrie-t-il. Je ne me plaindrai pas à vous, ô mon Jésus de Nazareth ! Vous me montreriez votre misérable boutique et vos bras divins mouillés de vos sueurs. Je travaillerai, et vous essuierez les miennes. » Il se mit à l'œuvre. L'ancien professeur de rhétorique se trouva d'abord un peu dépaysé parmi ces enfants peu cultivés, de formation primaire, et moins affinés d'esprit et de manières que les séminaristes de la Chapelle. Surtout ils étaient beaucoup moins religieux, bien que le directeur, M. Pillet, fût un excellent chrétien. « Mais ce sont mes enfants, écrit-il, ces élèves auxquels je suis envoyé. Des paysans, des fils d'artisans comme moi, mais mes enfants quand même. » Il supporta l'épreuve avec courage, le premier coup amorti. Il manque quelque chose à une vie, à un caractère qui n'a pas connu la disgrâce. L'âme de l'abbé Baunard en fut fortifiée. Il se donna tout entier à ses enfants. Son évêque l'apprit et lui écrivit cette fois : « Je suis très touché de ce que vous faites pour vos jeunes et intéressants paroissiens, et je vous bénis du fond du cœur. » Et il l'invitait à prêcher le jour de la Toussaint, à sa place, aux Vêpres, dans sa cathédrale.

Mais la vie de l'évêque d'Orléans devient de plus en plus mouvementée. Ce sont les agitations qui précèdent le Concile, le P. Hetsch envoyé à Fulda, la défection du P. Hyacinthe, le départ pour le Concile : « D'avance, dit le prélat dans sa lettre pastorale d'adieux, d'avance j'adhère ; je suis soumis, et je suis heureux d'adhérer, joyeux de me soumettre. Après avoir combattu librement, travaillé fortement, agi courageusement, la soumission sera notre victoire. » Mais quand il revint après la définition de l'infaillibilité pontificale, il parut, le 25 juillet 1870, à la distribution des prix de la Chapelle ; on attendait un mot, il ne le prononça point. Il parla sur l'honneur. Il est vrai que la guerre venait d'éclater qui tourna tous les esprits vers la frontière. Puis ce fut Sedan, Orléans envahi deux fois, la paix désastreuse, la Commune. L'évêque fit magnifiquement son devoir.

L'abbé Baunard, lui, ne quittait pas les ambulances. Le 16 juin 1871 il fut prié par les Pères de la Miséricorde de parler dans l'église St-Euverte ; on y célébrait les vingt-cinq années du pontificat de Pie IX. L'orateur exposa les trois grands actes de sa vie : la définition de l'Immaculée Conception, qui mettait le Pontife sous la protection de Marie ; l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus,* qui condamnaient le naturalisme et le libéralisme ; le concile du Vatican, qui avait affermi l'unité de l'Eglise. Comme toujours il fut doctrinal, mais

sans un mot de blâme pour les adversaires de l'infaillibilité. Cependant il n'obtint qu'un *imprimatur* oral.

Sa plume toutefois était devenue plus active encore depuis qu'il était aumônier de l'Ecole Normale ; il avait eu plus de loisirs. Il avait donc publié *L'apôtre S. Jean* (1869), et son *Histoire de S. Ambroise* paraissait en juin 1871. Cet ouvrage était un acte de foi publique en l'infaillibilité pontificale, car il y citait des textes décisifs du grand évêque de Milan touchant ce dogme. L'auteur l'envoya à l'évêque d'Orléans, qui le lui retourna dans la même enveloppe sans un mot de réponse. Mais Pie IX lui adressa un bref très élogieux : « Vous avez si bien reproduit le caractère et l'esprit de S. Ambroise qu'en lisant cet ouvrage on se croit pour ainsi dire transporté dans le temps et dans la société de ce grand homme. » (3 juillet 1873).

Dix-huit mois plus tard, le 8 décembre 1874, M. Baunard eut l'heureuse surprise de recevoir enfin de son évêque une lettre qui le félicitait de son « très grand et très beau travail, » et particulièrement des textes cités, « extrêmement bien choisis et très bien traduits » : « Ceci, dit M. Baunard, c'était l'autre mouvement de Mgr Dupanloup, non moins naturel que le premier, parfois impétueux. » Il lui répondit avec sa déférence et sa grâce ordinaires, en lui annonçant qu'il allait écrire l'*Histoire de la Mère Barat,* fondatrice des Dames du Sacré-Cœur.

En 1875, il était nommé aumônier du lycée d'Orléans. Il n'exerça guère ces fonctions qu'une année. De plus hautes destinées l'attendaient.

V. — Au lendemain de la guerre de 1870, Mgr Dupanloup fut élu député d'Orléans. Les catholiques avaient conquis en 1850 la liberté de l'enseignement secondaire, ils obtinrent en 1875 la liberté de l'enseignement supérieur, et l'on doit en grande partie ce bienfait à l'évêque d'Orléans. Alors les Universités catholiques se fondent, à Lyon, à Angers, à Poitiers, à Lille. Il fallait des hommes, des professeurs diplômés. M. Hautcœur, recteur de Lille, proposa à l'abbé Baunard une chaire à la Faculté des Lettres. Celui-ci n'avait pas d'ambition. Il s'était accommodé à sa situation d'aumônier, écrivait de beaux livres et vivait heureux de la vie de famille, avec ses parents. Il hésita. Il lui faudrait donc abandonner ses travaux littéraires, ses parents, sa situation honorée et douce ? M. Hautcœur l'assura qu'il aurait à Lille plus de temps encore pour composer ses ouvrages et qu'il pourrait choisir le sujet de ses cours : « Vous serez mon bras droit, » ajoutait-il. M. Baunard se trouvait à Grenoble. Il gagna le château de la Combe où villégiaturait l'évêque d'Orléans. Le prélat consulté ne répondit que par de longs silences et des interjections. Il resta « de marbre. » Mais il réfléchit, et, le 9 novembre 1876, il lui donnait « le conseil formel » d'accepter, parce qu'il était important que l'Université se fondât « définitivement. » Il le *prêtait* à Lille. Ses parents consentaient, malgré leur peine. M. Féron-Vrau intervint avec une délicatesse touchante, sans le forcer toutefois. Il comprit que le devoir commandait, et le 13 janvier 1877 il partait pour Lille. L'inauguration des trois Facultés fut splendide. M. de Margerie était doyen de la Faculté des Lettres. M. Baunard prononça le 26 sa leçon d'ouverture sur S. Grégoire de Nazianze ; il y glissa un mot du pays natal et d'Orléans. Mgr Dupanloup en fut ravi et M. de Mun lui témoigna son « admiration. » On célébrait alors les noces d'or épiscopales de Pie IX, le professeur d'éloquence sacrée fut prié de prononcer un discours à cette occasion à Notre-Dame de la Treille. Il esquissa l'œuvre du grand Pontife et fit l'éloge des catholiques de Lille qui lui offraient « l'encens de leur religion, l'or de leur charité, la myrrhe de leurs consolations. » Ce discours fonda sa réputation et le posa à Lille.

Il donnait deux fois par semaine des conférences du soir qui faisaient accourir la société la plus distinguée. Il peignait des figures de convertis, comme le comte Schouwaloff, ou de chrétiens ramenés à la vérité intégrale, comme Donoso Cortès et Lamoricière ; il préparait ainsi la réplique du *Doute et ses victimes,* qu'il intitula *La foi et ses victoires.* Entre temps l'infatigable écrivain achevait la *Mère Barat* et racontait les travaux de *Madame Duchesne* en Amérique, qui furent une révélation. Le professeur et l'hagiographe étaient entourés de gloire.

Cependant en France les années étaient dures. En 1877 ce fut le 16-mai, qui amena une recrudescence d'impiété avec des prodromes de persécution religieuse. En 1878, ce fut l'inauguration tapageuse à Paris d'une statue de Voltaire. L'évêque d'Orléans retrouva son ardeur juvénile pour flétrir dans une brochure célèbre le triste caractère de l'auteur de la *Pucelle* et du courtisan de Frédéric II. Puis, après ce suprême effort, il s'endormit dans sa gloire le 11 octobre, au château de la Combe.

Les persécutions prévues ne se firent pas attendre. Le 18 mars 1879, Jules Ferry retirait aux Facultés catholiques leur titre d'Université, et supprimait ensuite le jury mixte. Puis, par l'article 7, il voulut enlever aux religieux des Congrégations non autorisées le droit de diriger un établissement d'enseignement. Le projet ayant été rejeté par le Sénat, le 9 mars 1880, il procédait par décrets et ordonnait aux Jésuites de se dissoudre sous trois mois. Que deviendrait alors le beau Collège Saint-Joseph de Lille, dirigé par le P. Pillon ? L'on fit appel au dévouement de M. Baunard, qui accepta d'en être Supérieur, malgré ses répugnances : « Je crois aux grâces d'état, écrivait-il, et déjà je me sens aguerri par l'odeur de la poudre qu'on respire partout dans cette vaillante ville. »

On a retenu cette allocution qu'il prononça devant le P. Pillon et les pères de famille réunis à la salle Ozanam :

« C'est un grand honneur qui m'est fait ; c'est une grande charge qui m'est imposée. L'honneur, souffrez que je le récuse : l'honneur de remplacer le P. Pillon ! Non, le très aimé et vénéré P. Pillon

ne se remplace pas. Le suppléer, lui succéder pour un temps, soit ! puisque c'est un service, et que ce service, c'est lui, mon Père, c'est vous, mes amis, c'est Dieu là-haut qui l'attend de mon obéissance. J'accepte de sa main le poste où il m'appelle : sa main m'y soutiendra... Une seule chose importe, c'est que l'école demeure... »

Elle demeura, grâce à lui. Il la prit le 11 janvier 1881, et il y resta huit ans. Il maintint très haut le moral des maîtres, des élèves, des familles. Dieu à l'école, l'esprit de Jésus-Christ à l'école : telle fut sa devise. Il bâtit une chapelle, remplit la maison d'œuvres vivantes, fit régner la charité, l'amour des pauvres, et personne ne fut plus surpris que lui quand, en 1883, il fut nommé par Léon XIII prélat romain. Il reçut de belles et nombreuses félicitations, mais aucune ne lui fut plus agréable que celle de son vieux curé, l'abbé Méthivier, qui lui manda :

« Je me hâte de te féliciter et de t'embrasser. Le Saint-Père récompense un travail de trente années, utile aux âmes, glorieux pour l'Eglise, accompli avec succès et modestie. Ceci me cause une joie profonde. Donc, cher ami, toujours à l'Eglise et toujours au Pape ! C'est ma devise, c'est la tienne, c'est la bonne ! »

Mgr Pie était mort à Angoulême le 28 mars 1880. Sa vie avait été admirable pour la netteté et la sûreté de sa doctrine. Tous les regards se portèrent sur l'abbé Baunard, Mgr Gay surtout le pressa de l'écrire. Etait-il opportun cependant de la publier ? Elle éveillerait peut-être de vieilles querelles qu'il convenait de laisser assoupies. L'apparition de la *Vie* de Mgr Dupanloup par l'abbé Lagrange, qui n'était qu'une longue apologie, le décida. Il fallait dire la vérité et pourtant ménager la mémoire de l'évêque d'Orléans. On lui reprocha bien de n'avoir pas tout dit, mais on demeura d'accord que son *Histoire du cardinal Pie* (1885) était une œuvre « de vérité, de respect et de paix. »

VI. — Sur ces entrefaites le recteur de Lille, Mgr Hautcœur, tomba malade et dut donner sa démission. Mgr Baunard fut prié de le remplacer. « Vous ne pouvez refuser, lui dit-on, c'est un décret, un ordre de Rome. » Il se résigna. C'était en février 1888. Il était ainsi, selon son expression, attelé à un quadrige : le rectorat, ses cours d'histoire, la direction du collège et ses publications. Mais grâce à sa facilité de travail et à la magnifique ordonnance de sa vie, il mena tout de front.

Dans la séance de rentrée il prononce sa première allocution de rectorat. Empruntant le mot des lords d'Angleterre au couronnement du roi : « *Je maintiendray,* dit-il. C'est sur le champ de bataille que je reçois le commandement. Je maintiendrai à l'encontre des doctrines subversives et des pouvoirs hostiles. » Et il agit, il parle, « il maintient, » il consolide. Il songe d'abord à ses étudiants universitaires, et, tous les dimanches de Carême, il leur adresse des instructions spéciales : « Ecouter Dieu, parler à Dieu, se donner à Dieu, » telle est la consigne qu'il leur définit. Il veut que l'Université de Lille enseigne la vérité complète, c'est pourquoi il crée la *Revue de Lille*. Et il va prendre son mot d'ordre à Rome. Léon XIII lui dit : « L'Université de Lille, je la tiens pour ma fille. Qu'elle demeure dans la vérité et la charité, et Jésus-Christ la gardera comme la prunelle de ses yeux. » Et en 1895 il lui fait remettre cent mille francs pour fonder une chaire où sera enseignée la doctrine de S. Thomas. Le nouveau recteur se voit d'ailleurs entouré de maîtres éminents, MM. Duthoit, Groussau, Le Cour-Grandmaison, de Lamarzelle. L'Etat crée alors, à son exemple, des cours sur les *sciences morales et politiques*. Mgr Baunard ajoute une chaire d'anthropologie, des conférences d'art, de pédagogie, de musique même, des conférences du soir pour le grand public, des cours supérieurs de jeunes filles. Il veut que l'Université soit complète.

Lui-même d'ailleurs se multiplie. A cette grande œuvre il apporte le rayonnement de sa parole. Il parle partout, il est le principal orateur de la région du Nord, l'orateur des canonisations, des centenaires, des congrès, des panégyriques, comme ceux de S. Pierre Claver et du P. Félix. Et il ne permet pas non plus à sa plume de se reposer. Il publie en 1890 la vie du *Général de Sonis* dont Paul Bourget dira : « C'est le plus fier ouvrage de notre temps. »

Les temps sont mauvais, mais ce n'est pas un gémisseur. Ses études sur les grands *douteurs* et les grands convertis lui ont montré les funestes effets des doctrines positivistes en France, mais aussi l'œuvre assainissante de l'Eglise, son action puissante sur les âmes, ses conquêtes parmi les élites, et il écrit : *Espérance*. On y voit qu'il possède son siècle. « Dans sa langue claire, rapide et merveilleusement souple, dit Yves le Querdec, il y résume et condense la plupart des écrits de toute nature qui intéressent la religion. »

Quand mourut le cardinal Lavigerie, le 26 novembre 1892, il composa en dix jours son oraison funèbre, qui est un chef-d'œuvre. Mgr Livinhac, supérieur des Pères Blancs, le pressa d'écrire la vie de l'évêque qui avait ressuscité la vieille Afrique chrétienne et remué l'Europe par ses campagnes retentissantes contre l'esclavage, cette plaie hideuse, qui, grâce à lui, tend à disparaître. Le Primat d'Afrique était universellement admiré, mais son toast d'Alger lui avait fait bien des ennemis. Mgr Baunard consentit cependant à retracer cette belle figure, malgré la mauvaise volonté de Mgr Dusserre, coadjuteur d'Alger, qui refusa de lui communiquer les documents qu'il possédait. Il partit donc en Afrique aux vacances de Pâques de 1893, visita Mgr Dusserre, qui demeura irréductible, passa à Constantine, à La Marsa, à Tunis, à Carthage, reçut des Pères Blancs des documents assez complets et se mit au travail. L'œuvre ne fut achevée qu'en 1896. Comme le deuxième volume était sous presse, *Le Patriote de Bruxelles* annonça que l'ouvrage qui allait paraître ferait d'importantes révélations.

On y apprendrait que le cardinal Lavigerie, loin d'amener Léon XIII à ses vues politiques, avait reçu de lui la consigne impérieuse d'adhérer à la République. On y verrait les résistances et les larmes du cardinal et de Mgr Livinhac, au Vatican : « Ce fut — Mgr Baunard le dira — une scène digne des premiers temps du Christianisme. »

Mgr Baunard fut mandé à Rome. Il partit le 21 avril 1896, après avoir vu à Paris le nonce, Mgr Ferrata. Il n'était pas sans inquiétude. Aurait-il donc commis quelque erreur dans son récit ? Il fut bientôt rassuré.

— Il ne faudrait pas croire, lui dit Léon XIII, que je désavoue aucunement la personne, non plus que la politique, du Cardinal. Il s'agit seulement de faire savoir que la Déclaration du toast d'Alger, c'est lui qui l'a proposée comme urgente et qui a ensuite accepté de la faire, et cela sans contrainte, parce qu'il l'a bien voulu, comme je le voulais moi-même. Il faut que sur l'un et l'autre point vous connaissiez et écriviez la vérité entière... C'est une formule à trouver.

Cependant il restait des doutes à l'historien. Il les précisa à Rome même dans une longue lettre au cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat. A une autre audience, le 27, Léon XIII lui donna de nouvelles explications. Il n'avait pas donné de mission, au sens propre du mot, au cardinal Lavigerie. L'acte que celui-ci jugeait nécessaire, le Pape lui proposa de l'accomplir. Le cardinal se récria. Alors il répondit à ses objections et l'encouragea à marcher. Lavigerie y vit un ordre, et présenta son acte comme tel à Mgr Livinhac et aux Pères Blancs, puis à tout le public français. Or c'était un désir, non un ordre [1].

Alors le Pape rendit à Mgr Baunard les épreuves du livre et lui laissa une note qu'il venait de dicter à l'un de ses secrétaires et qui résumait l'entretien.

A la réception de l'ouvrage, le cardinal Rampolla manda à l'auteur le plaisir qu'avait éprouvé Léon XIII « de voir transmis à la postérité le souvenir des travaux d'un cardinal qui a autant mérité de l'Eglise que le très éminent Mgr Lavigerie, » et sa satisfaction que « cet honneur lui ait été rendu par un écrivain en qui les mérites historiques et littéraires, si remarquables et loués de tous, sont encore surpassés par ses sentiments très connus de dévouement au Saint-Siège. »

VII. — Il couronna le XIX^e^ siècle par son livre : *Un siècle de l'Eglise de France,* où il mit « en éclatante lumière, » suivant l'expression de Léon XIII, « combien la religion catholique avait bien mérité de la nation française » pendant cette tumultueuse époque. Mais les gloires même les plus pures n'ont pas que des admirateurs. On voulut le mêler à la querelle de l'américanisme et aux utopies de la Sœur Marie du Sacré-Cœur ; une voix, jalouse peut-être, insinua qu'un Recteur originaire de la région aurait pu rendre à l'Université de Lille plus de services qu'un autre. D'ailleurs il se sentait fléchir : il sollicita sa retraite. Aussi bien l'avenir lui apparaissait sombre : les Congrégations étaient menacées ; il fallait, disait-il, une main plus jeune pour tenir le gouvernail. Les évêques n'acceptèrent pas sa démission, mais ils nommèrent un Pro-recteur, l'abbé Rambure. Lui il demeurait Recteur, mais son travail et ses soucis étaient singulièrement allégés, d'autant qu'il s'établirait à Gruson, en dehors de Lille (1902). Il jouirait ainsi d'une demie-retraite, et pourrait continuer à écrire ses livres. M. Vrau vint à mourir, puis M. Féron-Vrau ; il put donc composer cet ouvrage touchant : *Les deux Frères*. Entre temps il avait écrit *L'Evangile du Pauvre,* où il traitait de la Question sociale ; tout cela dans la même langue élégante, pondérée et pleine de cœur qui était la sienne.

En 1908 il atteignait ses quatre-vingts ans et ses vingt ans de rectorat. Il se démit alors tout à fait de sa charge et devint recteur honoraire avec le titre de protonotaire apostolique. Sa joie fut grande d'apprendre qu'il avait pour successeur Mgr Margerin, le héros de Fourmies. Il se remit à publier des articles dans plusieurs revues. En 1910 il faisait paraître *Le Vieillard,* avec ce sous-titre : *La vie montante*. La vie n'est qu'une ascension vers Dieu. C'était sa vie. Puis *Frédéric Ozanam, Saints et Saintes de Dieu,* et *Œuvres Saintes*. Il écrivait toujours. Il avait atteint la perfection littéraire, avec cette nuance un peu mélancolique et la belle note d'espérance qui lui venait de sa foi, de l'âge et des nombreux départs de ses amis. Sur les sommets qu'il avait atteints, il voyait un horizon élargi et, dans une douce lumière, les collines éternelles.

Le 12 juillet 1914 on célébrait à Bouvines l'anniversaire de la grande victoire qui en 1214 délivra la France des Allemands. Mgr Touchet en fut l'orateur, toujours goûté. Il se rendit à Gruson pour y saluer Mgr Baunard. Dans son discours il avait dit : « La guerre est une chose abominable, je ne magnifierai donc pas la guerre. Je supplie le Seigneur d'écarter de nous et de tous, la guerre. Ce que je magnifierai, ce sera l'austère grandeur des vertus qu'impose la guerre. » Trois semaines après, la guerre éclatait. L'ennemi vint à Gruson et s'installa en maître chez le grand vieillard. La guerre, disaient-ils, « ce n'est pas affaire de courage, c'est affaire de force. » Ils se croyaient forts, et donc se voyaient victorieux. Ils s'étaient préparés.

Il écrivit alors son *Testament spirituel*. Il y appelait la bénédiction de Dieu sur sa famille, sur ses amis, sur la France, sur Mgr Charost, le nouvel évêque de Lille, sur Benoît XV récemment élu : — Maintenant, terminait-il, après avoir remercié Dieu des faveurs dont il avait été comblé toute sa vie, « maintenant je me tourne vers le Père de la grande famille des âmes. C'est aux pieds de Benoît XV que je me prosterne, afin qu'il me bénisse une première fois qui sera aussi la dernière. Je me suis grandement réjoui de son élévation à un pontificat animé du large et lumineux esprit

[1] Voir *Ami* du 12 juillet 1923, p. 433, note 1.

de Léon XIII, et ma tête qui penche se repose sous sa main avec la même douceur que sous celle de ce Père. J'appelle spécialement pour cette heure la bénédiction de mon cher évêque de Lille, Mgr Charost, très, très aimé et digne de l'être. Il nous était venu beau comme l'espérance. Nous nous pressions autour de lui. J'aurais été heureux de servir sous lui. Mais il était trop tard, et j'étais trop vieux, et lui trop loin. »

Alors il composa son *Dernier Cantique*, inspiré par un mot de sainte Thérèse qui avait frappé aussi Augustin Cochin. Citons-en la dernière strophe :

Dieu soit loué ! Chantons notre dernier cantique !
Que l'action de grâce achève mon adieu,
Car, ô Sauveur ! combien ma part fut magnifique !
Quatre-vingts ans vécus sous le charme de Dieu.
Je pars content de vous, et c'est pour le redire
Après la terre au ciel, s'il veut me recevoir,
Qu'à la messe des cieux mon cœur de prêtre aspire.
Jésus, il est temps de nous voir !

Il avait alors 87 ans. Et il se remit à écrire *Le Grand témoignage*, une vaste synthèse pour montrer la divinité de Jésus-Christ prouvée par ses miracles. Il ne l'acheva point. Il put du moins se réjouir de la victoire de la France. Le sang des siens avait contribué à notre délivrance; il en était à la fois fier et attristé, car il aimait beaucoup sa famille. En août 1919, sa bien-aimée sœur mourut. Il manda alors à son neveu, l'abbé Bellet, curé de la cathédrale d'Orléans : « Le coup qui brise ton cœur frappe le mien, mais mon adieu n'est qu'un très prochain au revoir. Je me sens rappelé par ce départ. Et ma conversation est dans les cieux. »

Il s'éteignit doucement le dimanche soir 9 novembre.

Mgr Baunard, a dit son historien, a été un homme heureux. Cependant il eut ses disgrâces et ses peines. Mais il les supporta avec un admirable esprit surnaturel. Modeste, il aimait la vie cachée. Son bonheur eût été de travailler dans la solitude et d'y composer de beaux livres, en souriant sous le regard du crucifix. Les événements firent de lui un homme d'action, et il arriva que cet homme si doux, vers qui volaient toutes les sympathies, fut aussi un homme de décision et de volonté. Mgr Lesne, recteur de Lille, a dit devant son cercueil que plusieurs croyaient toucher toujours en lui le velours et qu'ils rencontraient le poignet de fer. Mais s'il était parfois sévère, c'était par devoir. Il fut surtout « l'homme de la paix, de la conciliation » : « Qu'un souffle de discorde passât sur l'Université, ajoute Mgr Lesne, vous saviez d'une parole, d'un geste, chasser l'esprit mauvais. Votre sourire, ces intonations tendres, câlines, doucement rythmées, que vous saviez donner à votre conversation familière ou à votre parole publique, adoucissaient les cœurs et fléchissaient les colères. » Sa voix était un chant, ses moindres billets étaient irrésistibles de tendresse et de bonne grâce. Il eut enfin ce rare bonheur de rencontrer un historien, M. le chanoine Léon Mahieu, qui sut le comprendre, l'analyser, le peindre tel qu'il fut, avec son esprit de foi, sa sainteté réelle, et son habitude de voir toutes choses du point de vue de l'Eglise et du ciel. Son travail est complet. Ce n'est pas une apologie, mais comme une photographie qui nous le montre ce qu'il fut, aimable, laborieux, sensible aux misères des individus comme aux douleurs de l'Eglise, d'une psychologie indulgente et fine. C'est ce qui rend la *Vie de Mgr Baunard*, d'ailleurs écrite avec charme, si fidèle et si attachante.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* n° 4, du 2 mars)

Actes de S. S. Pie XI

I. Constitutions apostoliques. — 1° 20 octobre 1924. L'église paroissiale *Ste-Marie de l'Aumône*, d'Albavilla (diocèse de Catane), est érigée en collégiale honoraire, avec un Chapitre composé de quatre Dignités, huit chanoines et autant de mansionaires. — 2° 20 novembre. L'église des *Sts-Pierre et Paul*, d'Acireale (Sicile), est érigée en collégiale honoraire avec un Chapitre composé de onze chanoines, dont une seule Dignité, le Doyen, qui sera en même temps curé de ladite église. — 3° 20 nov. *Item*, et dans les mêmes conditions, l'église *St-Sébastien* de la même ville.

II. Lettres apostoliques. — 23 déc. 1924. L'église *St-François d'Assise*, des Frères Mineurs Conventuels, à Palerme (Sicile), est érigée en basilique mineure.

S. Congr. Consistoriale

9 février 1925. — L'agglomération de *Pœtzling* est enlevée à une paroisse du diocèse de Ratisbonne et rattachée à la paroisse de Schœnberg, du diocèse de Munich.

S. C. de la Discipline des Sacrements

22 avril 1924.

ROME ET AILLEURS

Sur la faculté de célébrer la messe à minuit à l'occasion d'une solennité extraordinaire

In plenario Conventu Emorum Patrum, habito die 15 aprilis 1924, propositum fuit dubium : « An et quomodo expediat facultatem concedere Missam litandi media nocte in Conventibus Eucharisticis — in triduanis supplicationibus ad honorem Ssmi Sacramenti, vulgo *tridui Eucaristici* — occasione sacrarum missionum, et, in genere, in aliqua alia extraordinaria solemnitate » ; et Emi Patres, re mature perpensa, respondere censuerunt :

« Quoad Conventus Eucharisticos, jam provisum per Litteras Apostolicas SS. D. N. Pii PP. XI diei 7 martii 1924 (*Act. Ap. Sedis*, an. XVI, vol. XVI, n. 4, pag. 154) [1].

« Relate ad alias hujus generis petitiones, gratia concedi poterit a Sacra Congregatione de disciplina Sacramentorum sub sequentibus conditionibus :

1) tantummodo in casibus extraordinariis;

2) initium Missæ celebrandæ ne fiat ante dimidiam horam post mediam noctem;

[1] *Ami* 1924, p. 311.

3) Sacræ supplicationes (vulgo *sacre veglie)* perdurent spatio circiter trium horarum ;

4) remoto semper quocumque irreverentiæ periculo. »

His omnibus relatis Beatissimo Patri Pio Papæ XI in audientia concessa infrascripto hujus Sacræ Congregationis Secretario die 22 aprilis 1924, Ssmus eamdem resolutionem approbare et confirmare dignatus est.

† A. Capotosti, Ep. Thermen., *Secretarius.*

Suit le *Votum consultoris* en cinq pages et demie des *Acta.* Voici le passage relatif à l'heure de la célébration :

Superest ut disseramus, num Missa nocturno tempore litanda, media inchoari possit nocte, vel potius conveniens sit ad semihoram saltem post mediam noctem illam differre.

Comprobanda quidem est praxis hujus Sacræ Congregationis, quæ privilegium Missam media nocte litandi integrum et peculiare solemnissimo Natali diei D. N. Jesu Christi servandum studet; adeo ut, quamvis discrimen inter Missam nocte Natalis Domini celebrandam, aliasque, quæ præter morem litandæ interdum permittuntur, neque fundetur in jure, neque in traditione liturgica, prudens nihilominus foret illud inducere ac servare, non modo quia parum incommodi indulto fruentibus affert, verum etiam quia emolumenta haud levia parit. Siquidem hujusmodi praxis :

I. Peculiarem omnino solemnitatem noctis Natalis Domini, diu ac quam latissime servatam, utpote sacris Scripturis innixam, firmat, eamque majore veneratione adauget.

II. Longius protrahit tempus sacræ Synaxis suscipiendæ, a domestica cœna peracta.

III. Horæ saltem dodrante a media nocte naturale jejunium producit ante sacram Communionem, quod certo leviorem communi, generali, ac pervetustæ Ecclesiæ legi derogationem reddit.

IV. Æquius cum pristina liturgica consuetudine vetustorum pervigiliorum conspirat, quæ licet sub vesperum inchoarentur, sacra nihilominus Communio fere albescente cœlo peragebatur.

V. Ad amovenda autem dubia, atque ad arcendos abusus, qui exoriri possunt ob dissimile, quod intercedit tempus *medium,* uti vocant, atque *astronomicum,* opportunum ducitur decernere, ut mediæ noctis computatio, juxta temporis rationem quæ a fidelibus fieri consuevit, scilicet de tempore quod *medium* appellant, servetur.

S. C. des Religieux

I

5 février 1925.

Sur la situation des religieux qui deviennent fous durant leurs vœux temporaires

Cum aliquando accidat ut Religiosus, vel Religiosa, perdurante triennio votorum quod ex præscripto can. 574 cuicumque professioni perpetuæ aut solemni præmitti debet, in amentiam incidat, ita ut, elapso triennio, cum sui compos non appareat, ad professionem admitti nequeat, quippe qui actus hujuscemodi non sit capax, dubitatum est quid tali occurrente casu agendum sit.

Cum autem res in praxi non levis momenti videretur, Sacra Congregatio, præhabito voto plurium Consultorum, sequentia dubia Emorum Patrum judicio subjecit :

I. — « Utrum Professus votorum simplicium in Ordine vel in Congregatione, qui durante triennio amens evaserit, judicio medicorum etiam insanabiliter, possit, finito triennio, ad suos vel ad sæculum remitti, an vero debeat in Religione retineri ; »

et quatenus negative ad primam partem, affirmative ad secundam :

II. — « Qualis sit prædicti Religiosi conditio juridica, et ad quid teneatur Religio in casu. »

Porro Emi Patres Sacræ Congregationis Sodalium Religiosorum Negotiis præpositæ, in plenario cœtu habito ad Vaticanum die 28 novembris 1924, re mature perpensa, respondendum censuerunt :

« Ad I. *Negative* ad primam partem, *affirmative* ad secundam.

« Ad II. Religiosus de quo agitur in dubio I, pertinet ad Religionem in eo statu in quo erat quando mente captus est, et Religio tenetur erga eum ad eadem officia ad quæ tunc tenebatur. »

Facta autem de omnibus relatione Sanctissimo Domino Nostro Pio divina Providentia PP. XI, in audientia habita ab infrascripto P. Abbate Secretario die 30 novembris 1924, Sanctitas Sua resolutionem Emorum Patrum approbare et confirmare dignata est.

Datum Romæ, ex Secretaria Sacræ Congregationis de Religiosis, die 5 februarii 1925.

C. Card. Laurenti, *Præfectus.*
Maurus M. Serafini, Abb. O. S. B., *Secretarius.*

II

Approbations : 1° Pour *sept ans*, le 30 nov. 1924, des Sœurs Joséphines de la Charité, au diocèse de Vich (Espagne) ; des Servantes de N.-D. des Douleurs, du Tiers Ordre des Servites, au diocèse de Florence ; des Hospitalières de S. Thomas de Villeneuve, au diocèse de Paris ; — le 4 février 1925, des Sœurs de la Divine Providence de Mayence.

2° *Définitives*, le 30 nov. 1924, des Sœurs de Ste-Marie, au diocèse de Namur ; — le 4 février 1925, des Sœurs de Jésus, Marie et Joseph, au diocèse de Bois-le-Duc (Hollande) ; des Sœurs des Ecoles chrétiennes ou de la Miséricorde.

S. C. des Rites

8 février 1925. — *Bayeux.* Approbation des deux miracles pour la canonisation du Bienh. Jean Eudes, fondateur des Eudistes et des Sœurs du Bon-Pasteur : guérison instantanée et parfaite 1° d'une Sœur atteinte du diabète sucré et d'autres complications rénales, de néphrite, de furonculose et d'abcès ; et 2° d'un malade atteint de péritonite traumatique avec une grave lésion du crâne.

S. Rote Romaine

20 février 1925. — Le sieur Dominique-Frédéric Steffan, domicile inconnu, contre qui on demande la nullité de mariage, est cité devant la Rote pour le 31 mars.

(Acta n° 5, du 2 avril)

Actes de S. S. Pie XI

I. Consistoire du lundi 30 mars. — Dans son allocution, le Pape dit la joie que lui causent les pèlerinages du Jubilé et l'Exposition des Missions, et il exprime sa volonté de voir commémorer par des fêtes solennelles à Rome le seizième centenaire du premier concile de Nicée.

Au Consistoire public du 2 avril eut lieu la supplication rituelle pour demander au Pape la canonisation de J.-B.-Marie Vianney, curé d'Ars ; de

Pierre Canisius, S. J.; du P. Jean Eudes; et des Vierges Marie-Madeleine Postel, Madeleine-Sophie Barat et Thérèse de l'Enfant-Jésus.

II. Constitution apostolique. — 22 novembre 1924. Erection en Angleterre du nouveau diocèse de *Lancastre,* constitué par des territoires enlevés à ceux de Liverpool et d'Hexham et Newcastle. Siège à Lancastre, avec l'église St-Pierre pour cathédrale. Suffragant de Liverpool.

III. Lettres apostoliques. — 1° 19 déc. 1924. L'église Notre-Dame d'*Impruneta,* près de Florence, est érigée en basilique mineure. — 2° 20 février 1925. Nouvelles limites entre le Vicariat apost. des Gallas et la Préfecture apost. de Kaffa (Abyssinie).

IV. Lettres du Pape. — 1° 27 déc. 1924. A M. Henri Garriguet, Supérieur général de St-Sulpice, à l'occasion de ses noces d'or sacerdotales :

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. — Id nuper fecit egregia tua humilitas, ut natalem sacerdotii tui quinquagesimum omnes quidem ipsique sodales ignorarent; sed aliunde re cognita, nunc Nobis affertur fore gratum tuis omnibus si Nosmetipsi, in hac eventus faustitate, communem lætitiam aliquo benignitatis signo cumulaverimus. Equidem id facimus libenter his Litteris; non solum ut iis filiorum optatis concedamus, sed etiam ut Nostram tibi declaremus paternam voluntatem. Scimus enim quam præclare te gesseris in pluribus obeundis muneribus, maximeque in Societate ista diu regenda; quam quidem cum in difficultatibus omne genus sapienter moderatus sis, atque ad statum pristinum post bellum omnium maximum restitueris, merito sane tamquam alter ejusdem instaurator ab omnibus haberis. Vehementer igitur de recte factis tecum Nos gratulamur ac felicissima quæque tua causa a Puerulo Jesu cupimus. Verum, tam eximia utentes occasione, Societatem quoque tuam universam debita hic laude honestamus, quippe quæ nullo non tempore bene de Ecclesia mereri solita est : siquidem ubicumque Seminariis ea præfuit, ibidem vera pietas florere consuevit. Itaque perge alacriter una cum tuis sodalibus, dilecte fili, sanctissimum Instituti istius propositum urgere; cumque Constitutiones sacræ ab Ecclesia haud ita pridem approbatæ sint, enitimini ut adolescens clerus, curis vestris concreditus, cotidie magis in amore succrescat Apostolicæ hujus Sedis, doctrina sana imbuatur, pietate in exemplum præcellat. In hanc rem, opportuna vobis auxilia enixe a Puerulo Jesu precamur; quorum in auspicium itemque in paternæ caritatis Nostræ testimonium, Apostolicam benedictionem tibi, dilecte fili, tuisque omnibus amantissime in Domino impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, die XXVII mensis decembris anno MDCCCCXXIV, Pontificatus Nostri tertio. — PIUS PP. XI.

2° 4 mars 1925. Au R. P. François Verdier, Supérieur général des Lazaristes, à l'occasion du 3e centenaire de la fondation de sa Congrégation :

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. — Quam Vincentius a Paulo, studio provehendæ animarum salutis vehementissimo incensus, *pauperibus evangelizandis* condidit, ante annos trecentos, presbyterorum Congregationem, ea catholico nomini hac tanta diuturnitate temporis sic profuit, ut æquum consentaneumque putemus, sæcularia sollemnia, quæ in diem septimum decimum proximi mensis incident, et tibi et quibus præes sodalibus ex hisce Nostræ gratulationis Litteris jucundiora exsistere et christifidelibus omnibus memorabiliora. Cur enim gratias providentissimo Deo non agamus communiter, qui tam sanctum actuosumque Ecclesiæ suæ dederit sacrorum administrum et talem vobis Conditorem Patremque legiferum? Agrorum cultores, magnam tum partem neglectos, prætereaque homines vinculis mulcatos vel triremibus condemnatos, prædicatione divini verbi emendare atque omni consolari caritatis officio; in egenis alendis sospitandisque summa contentione elaborare; doctrinam gratiamque Christi impertire infidelibus; clericos laicosque, per spiritualem recessum commentationibus rerum æternarum excolendos, hospitio accipere; Seminaria diœcesana, parœcias, Sanctuaria regunda ac procuranda assumere : ejusmodi quidem munia Parens vester et obivit ipsemet, quantum sibi licuit, et vobis, ex instituto peculiari ac proprio, ad obeundum attribuit. Testis autem historia est, Vincentio auctore atque actore, quoad vixit, sodales vestros Galliæ omnes provincias ad sacras expeditiones in populo, præsertim rustico et agresti, habendas continenter peragrasse, et non modo in hac Alma Urbe et Genuæ et Augustæ Taurinorum domos aperuisse, sed etiam in Poloniam, Hiberniam, Scotiam et vel in Barbariam, quam vocabant, in insulamque Madagascariam trajecisse. Postquam vero sanctissimus vir, extrema ætate, in cælestem patriam vocatus est, adeo Congregatio percrebrescere proferendæque fidei ardore flagrare perrexit, ut Vicariatus apostolicos geratis in præsenti quindecim, clericorum Seminaria centum moderemini, et nulla fere orbis terrarum pars sit, ubi, domicilium collocando, vestræ industriæ atque actionis quoddam quasi theatrum non constitueritis. Forent profecto alia plurima, præter ista quæ delibavimus, Nobis in honorem Sodalitatis a Missione commemoranda; at unum quidem silentio præterire non possumus, idest non paucos ex Vincentianis missionalibus apostolatus munus, quod vigiliis, laboribus et omne genus ærumnis executi essent, sui demum effusione sanguinis confecisse ac veluti obsignasse. Duobus ex iis, Joanni Gabrieli Perboyre et Francisco Regis Clet, beatorum cælitum honores decretos esse, nemo ignorat; aliis ut decernere queat, Apostolica Sedes omnia ordine aut jam inquirit aut est brevi, si Deo placuerit, inquisitura. Nec minorem Congregationi vestræ peperere gloriam cum Justinus de Jabobis, qui in Æthiopia ad catholicam fidem traducenda ita desudavit quam qui maxime, tum Felix de Andreis, qui Missionem — ut contracta loquendi ratione dicere consuevistis — primus in Fœderatas Americæ Civitates invexit atque mirificos ex cotidiana operosi apostolatus exercitatione fructus percepit. Tibi igitur, dilecte fili, gratulamur, quod Sodalitas ista tot laudum copia, ut antehac floruit, sic hodie commendetur, et, trium sæculorum spatium Deo dante emensa, nec a nativo spiritu desciverit nec ullis in quærenda hominum salute laboribus pepercerit; cupimusque omnibus Congregationis alumnis, ut ex hac ter sæcularis eventi faustitate sumant animos ad ea, quæ in Altissimi gloriam inque animarum bonum adhuc egerunt, et confirmanda stabilius et uberius multiplicanda. Omini interea votoque huic Nostro sua Dominus Jesus gratia faveat atque obsecundet : cujus quidem auspicem paternæque voluntatis Nostræ testem, tibi, dilecte fili, universisque a Missione presbyteris apostolicam benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, die IV mensis martii anno MDCCCCXXV, Pontificatus Nostri quarto. — PIUS PP. XI.

Saint-Office

I. *Avis.* — Le St-Office rappelle qu'en vertu du can. 1399, n° 1, les traductions de la Sainte Ecriture faites ou éditées par des non-catholiques sont prohibées *ipso jure.* Tombent sous cette prohibition les traductions italiennes de la Bible du pasteur vaudois Jean Luzzi, qui tendent évidemment à insinuer la maxime hérétique que toutes les

sectes chrétiennes ont droit égal à être regardées comme autant de rameaux de la véritable Eglise de N.-S. Jésus-Christ.

II. *Communiqué.* — Le prêtre Emile Boccardo, originaire du diocèse de Gênes, en religion le P. Anaclet, des Frères Mineurs, a contracté l'irrégularité *ex delicto* prévue par le can. 985, n° 7, et par conséquent est suspendu de l'exercice du saint ministère.

S. Congr. Consistoriale

1° 30 mars 1925. Décret convoquant au Consistoire du 22 avril en vue des prochaines canonisations.

2° 10 janvier 1925. Le bourg de *Riviera Antonio Scarpa* est enlevé à la paroisse de Lorenzaga, diocèse de Concordia (prov. de Venise), et rattaché à la paroisse de Motta di Livenza, diocèse de Ceneda (prov. de Trévise). En compensation le curé de Motta donnera chaque année une somme de 200 fr. au curé actuel de Lorenzaga, mais seulement un cierge de 3 fr. à ses successeurs, à titre de souvenir.

3° 6 mars 1925. Deux villages sont détachés du diocèse de Limbourg (Hesse-Nassau) comme trop éloignés de l'église paroissiale et rattachés à celui de Mayence.

S. C. des Rites

I. *Rome et Paris,* 8 février 1925. Décret *de tuto* pour la canonisation de Madeleine-Sophie Barat.

II. *Bayeux,* 19 mars 1925. *Item,* du Bienh. Jean Eudes.

III. *Bayeux et Lisieux,* 19 mars. *Item,* de Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus.

IV. *Rome et Macerata et Tolentino,* 19 mars. Approbation des deux miracles pour la béatification du Vén. Vincent-Marie Strambi, Passioniste, évêque de Macerata et Tolentino († 1824) : guérison instantanée et parfaite 1° d'un petit enfant atteint de diphtérie mortelle, surtout à la gorge et au nez, et 2° d'une jeune fille atteinte de limphoadénite tuberculeuse avec ulcère, marasme et cachexie.

V. *Avignon,* 19 mars. Décret proclamant véritable *martyre* la mort des 32 religieuses guillotinées à Orange en juillet 1794.

VI. *Lausanne,* 29 mars. Approbation des deux miracles pour la canonisation du B. Pierre Canisius, S. J. : guérison instantanée et parfaite 1° d'une occlusion intestinale tuberculeuse, et 2° d'une gangrène mortelle.

VII

28 février 1925.

Dans les églises, même de religieux, dans lesquelles l'office choral est obligatoire et où il y a une seule messe conventuelle, celle-ci, en cas d'occurrence d'une férie ayant sa messe propre ou d'une vigile avec une fête double-majeure, double-mineure ou semi-double, doit être la messe de la férie ou de la vigile.

DUBIUM

A S. Rituum Congregatione, pro opportuna declaratione, postulatum est : Utrum in ecclesiis, etiam Religiosorum, in quibus est obligatio chori, et una tantum Missa conventualis celebratur, quoties simul occurrant aliqua ex feriis Missam propriam habentibus vel vigilia, atque festum duplex majus vel minus aut semiduplex, ipsa Missa debeat dici de feria vel vigilia, an potius de festo occurrente ?

Et Sacra eadem Congregatio, audito specialis Commissionis suffragio, propositæ quæstioni respondendum censuit : *Affirmative* ad primam partem, *negative* ad secundam ; juxta novas Missalis Romani rubricas, tit. I, n. 4.

Atque ita rescripsit, declaravit ac decrevit, quacumque consuetudine non obstante. Die 28 februarii 1925.

A. CARD. VICO, Ep. Portuen. et S. Rufinæ,
S. R. C. Præfectus.
Alexander Verde, *Secretarius.*

REMARQUES

La S. C. des Rites déclarait il y a peu de temps que les religieux astreints à l'office choral ne sont pas visés par le n. 1 du titre I des nouvelles rubriques du Missel, et que par conséquent, sauf coutume légitime ou disposition particulière de leurs constitutions, ils ne sont tenus en aucun cas à la célébration de plusieurs messes conventuelles [1].

Mais lorsqu'en une férie ayant sa messe propre ou en une vigile commune ces religieux récitent quelque office festival, quelle doit être chez eux l'unique messe conventuelle ? Est-ce, — comme dans celles des églises cathédrales ou collégiales dans lesquelles, en vertu d'un indult, il n'y a non plus ces jours-là qu'une messe capitulaire, — la messe de la férie ou de la vigile, à moins que l'office occurrent ne soit celui d'une fête de 1re ou de 2e classe ou encore celui d'un jour dans une octave privilégiée de 2e ordre ? (Cf. Nouv. rubr. du Missel, tit. 1, n. 4). Faut-il plutôt voir dans le § 2 du canon 610 une loi particulière faite aux religieux de célébrer toujours cette messe en conformité absolue avec l'office récité au chœur ?

La S. C. des Rites vient de mettre fin au doute. Elle a décidé que, pour déterminer quelle doit être dans les circonstances susdites leur unique messe conventuelle, les religieux eux-mêmes ont à s'en tenir désormais à la règle posée par les nouvelles rubriques du Missel, *loc. cit.*, et ce nonobstant toute coutume contraire. Ne convient-il pas, en effet, que partout les messes des féries et des vigiles retrouvent leur importance primitive ? Du reste, loin d'être en contradiction sur ce point avec les rubriques du Missel, le canon allégué y renvoie expressément : « Missa quoque officio diei respondens *secundum rubricas* quotidie celebrari debet in religionibus virorum, et etiam, quoad fieri possit, in religionibus mulierum. »

D'après la règle précitée, chaque fois qu'une férie majeure se trouvera en occurrence avec une vigile commune, si ladite férie a une messe propre, les religieux prendront celle-ci comme messe conventuelle ; autrement, — v. g. dans les féries d'Avent

[1] S. R. C., 2 mai 1924, *Dubia,* ad 1. (Cf. *Ami* 1924, p. 501).

autres que celles des Quatre-Temps, — ils célébreront au chœur la messe de la vigile [1]. (Cf. Nouv. rubr. du Missel, *ibid.).*

S. Rote Romaine

13 mars 1925. La dame Hortense Nunziante, duchesse de Mignano, domicile inconnu, contre qui on demande la nullité de mariage, est citée devant la Rote pour le 30 avril.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Comment la Très Sainte Vierge (et de même les autres saints) connaît-elle les prières qui lui sont adressées à la fois par un grand nombre de fidèles ?

Nous sommes 200 dans une église à réciter le chapelet en commun, les uns avec beaucoup d'attention, d'autres avec moins ou pas du tout. Les paroles sont dites par tous également. Devons-nous supposer que la Sainte Vierge a le don d'ubiquité et de pénétration de nos esprits ?

Cela paraît encore plus difficile à expliquer si l'on considère qu'on la prie en des multitudes de lieux : à Lourdes, 20.000 et plus à la fois... en même temps que d'autres en Amérique, en Chine, etc.

A-t-elle donc le don d'ubiquité absolue ? Ou bien nos anges gardiens sont-ils chargés de lui transmettre nos prières avec l'intensité de dévotion, etc. ? Ou bien n'est-ce pas Dieu lui-même qui entend nos prières et les exauce en son nom ?

Y a-t-il des révélations de saints permettant d'être fixé sur ce point ?

Je ne mets point en doute l'efficacité de nos prières, et quoiqu'il y ait un peu ou beaucoup de mystère dans ces rapports entre nous et les Saints, je ne cesserai d'encourager les fidèles à dire le chapelet. Mais on aimerait connaître votre avis ou un ouvrage traitant ce sujet.

R. — Il est clair, et nul doute ne peut exister sur ce point chez les catholiques, que nos prières arrivent jusqu'à la connaissance des saints. C'est une conclusion théologiquement certaine du dogme de leur intercession. Toute la difficulté porte sur le mode de connaissance. Cette difficulté a été depuis longtemps examinée par les théologiens. S. Thomas l'a résolue pour sa part dans le *Commentaire in Sent.*, lib. IV, dist. 45, q. 3, a. 1, et la plupart des Sententiaires l'ont abordée dans leurs commentaires, à la dist. 40. Suarez la traite *ex professo* en plusieurs endroits de ses ouvrages, notamment *De Deo*, tract. I, lib. 2, c. 28, et *De Religione*, tract. IV, lib. 1, c. 10, n. 20 (édit. Vivès, t. I, XIII).

Suivant certains théologiens, cette connaissance aurait pour cause une révélation, révélation venant des anges commis à la garde des hommes, ou révélation faite immédiatement par Dieu lui-même. Suivant les autres (et c'est de beaucoup le sentiment le plus commun et le mieux fondé sur les témoignages et sur la raison éclairée par la foi), les Saints nous connaissent, nous, nos nécessités, nos prières, directement, immédiatement, par intuition, dans la vision même qu'ils ont de Dieu. Examinons chaque théorie.

I. — C'est une vérité admise presque sans conteste que chacun des élus contemple, dans la divine lumière, toutes les choses de ce monde qu'il peut avoir intérêt et désir légitime de savoir. Il les contemple dans l'acte même de l'intuition divine, dans la lumière de gloire qui lui fait voir l'essence de Dieu et, dans cette essence, toutes choses pouvant l'intéresser. La claire vue de nos nécessités et de nos prières appartient ainsi à l'objet secondaire de la béatitude essentielle des saints. Si nous sommes obligés d'admettre la vérité de cette doctrine en ce qui concerne la science de vision du Christ, nous devons l'admettre pour les bienheureux tout au moins en ce qui concerne la connaissance que nous revendiquons en ce moment pour eux.

Cette explication de nos grands docteurs scolastiques se fonde sur l'autorité des Pères eux-mêmes. Lisez ce passage du P. Terrien :

L'auteur du traité *De la Virginité*, publié sous le nom de S. Basile, exhorte les vierges chrétiennes à respecter partout les regards des Anges et des Saints : « car, ajoute-t-il, il n'en est aucun dont l'œil incorporel ne pénètre partout... [1] »

S. Augustin, dans un sermon pour la fête du martyr S. Etienne, exprime la même doctrine, quand il dit à S. Paul : « En compagnie de celui que vous avez lapidé, vous régnez avec le Christ. De là, l'un et l'autre, vous nous voyez ; de là, l'un et l'autre, vous entendez maintenant notre parole. Priez tous les deux pour nous : celui-là vous exaucera qui vous a couronnés tous les deux [2]. »

C'est manifestement d'après les mêmes principes que ce grand docteur introduit dans l'intelligence angélique ce qu'il appelle la *connaissance du matin* et la *connaissance du soir*...[3] Suivant l'opinion qui lui paraissait la plus vraisemblable, les jours de la création... ne constituaient pas un ordre de succession dans le temps, mais l'ordre dans lequel chaque catégorie des êtres créés se présentait aux regards des natures angéliques. Dans cette hypothèse, le *matin* et le *soir* signifieraient un double mode de connaissance. Par la première, l'Ange contemplerait les créatures de Dieu dans le Verbe, c'est-à-dire par la même vision qui lui rend présente la divine essence : ce serait la connaissance du *matin*. Par la seconde, il les appréhenderait non plus en Dieu, c'est-à-dire par l'essence divine comme forme intelligible, mais par des formes idéales imprimées dans son intelligence, qui la feraient apte à les représenter dans leur nature : ce serait la connaissance du *soir*. Quoi qu'il en soit de la théorie prise en elle-même, elle nous montre clairement la pensée de S. Augustin sur la question qui nous occupe. En effet, pourquoi cette double connaissance des êtres créés dans le Verbe, si ce n'est parce qu'il importe à la béatitude des esprits célestes de contempler non seulement la face de Dieu, mais encore les œuvres de Dieu ; ces œuvres où s'exercera leur ministère, sous le contrôle et par le vouloir de Dieu ?

Un autre écrivain ecclésiastique, venu très peu de temps après l'illustre évêque d'Hippone, Julien Pomère, reconnaissait aux saints du ciel une science non moins parfaite : « Là, rien de caché pour toute âme bienheureuse dans chacune des autres : elle les verra face à

[1] N'est-il pas vrai d'affirmer qu'en toute hypothèse la messe de la férie ou de la vigile est la messe ou du moins une des messes du jour ? (Cf. Piacenza, *In const.* « *Divino afflatu*, » p. 114).

[1] *Liber de vera virginitatis integritate* ad Letoium, n. 29 : P. G., t. 30, col. 729.

[2] *Sermo 376, in solemnitate S. Stephani*, III, n, 5 : P. L., t. 38, col. 1434.

[3] Cf. S. Augustin, *De Genesi ad litteram*, l. IV, c. 22 ; *De civitate Dei*, l. XI, c. 7 (P. L., t. 34, col. 312 ; t. 41, col. 322).

face, comme l'œil de nos corps contemple les visages de chair. C'est que la pureté des cœurs y sera telle que tous auront à rendre grâce à Dieu qui les aura purifiés, et personne à rougir des souillures du péché : car il ne se trouvera ni péchés ni pécheurs, ou ceux-là mêmes qui le furent pendant leur vie mortelle ne pourront plus pécher. » Croyez-vous qu'il ne s'agit ici que de la connaissance de leurs compagnons de béatitude ? Ecoutez la suite : « *Plus rien de secret* pour ces bienheureux : car ils sonderont de tous les mystères le plus profond, Dieu lui-même [1]. »

Remontons plus haut dans la série des siècles ; et nous y trouverons, en faveur de notre thèse, des témoignages équivalents. C'est Origène qui va l'attester en termes d'une clarté merveilleuse. « De même, écrit ce grand homme, que l'ombre suit le corps, ainsi la bienveillance des Anges et des âmes bienheureuses nous accompagne, quand Dieu nous est propice. Car ils *connaissent* ceux qui méritent la divine miséricorde... J'ose le dire, lorsque des hommes désireux d'entrer dans des voies meilleures offrent à Dieu leurs prières, une multitude de Puissances prie pour eux, sans même en être sollicitée [2]. » Toutes choses qui supposent manifestement la connaissance intime de l'état des âmes, de leurs dispositions et de leurs prières ; connaissance qui n'est pas moins évidemment supposée dans cette invocation faite par S. Grégoire de Nazianze à S. Athanase : « Puissiez-vous, du haut du ciel, *jeter sur nous des regards de bienveillance*, et gouverner ce peuple, adorateur parfait de la parfaite Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit... [3] »

Saint Grégoire le Grand est si loin de refuser aux âmes, entrées en possession de la béatitude éternelle, une connaissance particulière des choses humaines, lorsqu'elles ont quelque intérêt à les savoir, qu'il semblerait la porter même à l'excès. « Comment, en effet, demande-t-il, des âmes qui contemplent face à face la splendeur du Dieu tout-puissant et qui s'y plongent, pourraient-elles ignorer les choses en dehors de Dieu ? [4] » Et encore : « Que peuvent-elles ignorer des choses capables d'être connues, elles qui sont à la source de la science, voyant de leurs yeux celui qui sait tout ? [5] » Textes si manifestes que le vénérable Hildebert, évêque du Mans, les opposait victorieusement aux hérétiques qui, de son temps, niaient l'invocation des Saints, sous le spécieux prétexte que ceux-ci ne savent ni ce que nous faisons, ni ce que nous pouvons leur dire en nos prières [6].

Telle est donc l'explication la plus communément admise : les saints entendent nos prières dans l'acte même de la vision intuitive, en Dieu.

Mais que penser des autres explications ?

II. — Pourrait-on dire, par exemple, que les Saints du ciel connaissent nos prières et nos nécessités par l'intermédiaire des anges ?

Cette explication semble peu probable. On ne fait que reculer la difficulté. Comment les Anges eux-mêmes connaitront-ils nos nécessités et nos prières, surtout s'il s'agit de choses renfermées dans le secret des cœurs ? Naturellement, l'Ange ne peut atteindre ce secret que par les manifestations qui s'en feront dans la sensibilité. Mais, outre que la connaissance ainsi acquise n'est pas, d'ordinaire, absolument certaine, il n'est pas à croire que les anges, préposés à notre garde, en soient réduits à des moyens d'investigation communs aux mauvais esprits et aux messagers célestes de Dieu. L'Ange devra donc ou recevoir lui-même une révélation divine, ou voir par intuition dans la lumière de Dieu les prières et les besoins qu'il est chargé de manifester. Pourquoi prendre un pareil détour ? N'est-il pas plus simple et plus digne de la sagesse de Dieu que les Saints reçoivent eux-mêmes directement cette révélation divine ou voient directement en Dieu ce qu'il leur importe de savoir ?

D'ailleurs l'hypothèse de l'intermédiaire des Anges serait moins vraisemblable encore en ce qui concerne la Sainte Vierge. Au ciel et dans les hiérarchies angéliques, les révélations ne montent pas des ordres inférieurs aux degrés plus élevés ; elles descendent des sommets aux esprits moins rapprochés par leur perfection de la Source de toute lumière. Et l'on voudrait que la Reine des Anges et des hommes eût besoin d'interroger les esprits angéliques pour apprendre d'eux ce qui se passe dans son empire, qui la prie et de quoi on la prie ? Pendant sa *vie mortelle*, la Mère de Dieu a été éclairée par l'archange Gabriel sur les desseins de Dieu ; mais aujourd'hui que Marie domine toutes les hiérarchies célestes par l'incomparable suréminence de sa gloire, il ne lui convient plus de mendier auprès des anges la connaissance des choses et des faits relatifs à sa mission. Dieu seul est le maître qui doit immédiatement la lui communiquer.

Il faut donc nettement abandonner cette explication.

III. — Pourrait-on enfin expliquer la connaissance que les Saints et en particulier la Sainte Vierge ont de nos besoins et de nos prières, par une révélation faite immédiatement par Dieu lui-même en dehors de la vision intuitive ?

Le P. Terrien, dont nous avons suivi jusqu'ici pas à pas la doctrine, rejette ce troisième mode d'explication :

> Je vous demanderais, écrit-il, pourquoi vous n'accordez pas aux élus glorifiés, et surtout à leur Reine, un mode de connaissance autre que celui dont grand nombre d'entre eux furent si libéralement favorisés, alors qu'ils étaient dans *la voie ;* pourquoi ces mêmes élus ne seraient pas sur ce point de condition meilleure que les âmes des justes, arrêtées à la porte du ciel, faute d'avoir pleinement satisfait à la divine justice : car elles aussi connaissent très probablement par révélation divine les suffrages offerts à Dieu pour leur délivrance ; comment enfin les bienheureux habitants du ciel, participant si largement à la *science de vision*, verraient exclure du nombre des objets qu'elle leur représente, ceux-là mêmes qu'il leur importe le plus de connaître ? Donc, non seulement les Saints du ciel n'ignorent ni nos prières, ni nos louanges, ni les besoins généraux et particuliers que nous avons de leur protection ; mais ce sont choses qu'ils voient en Dieu, dans la lumière de Dieu, du même regard qui leur manifeste l'ineffable essence de Dieu. C'est la doctrine affirmée par le célèbre Concile de Paris, dit aussi de Sens, tenu peu de temps après la révolte de Luther et contre les errements du novateur. A cette objection qu'il est inutile d'invoquer les Saints, attendu qu'ils n'entendent pas nos prières et ne sont pas touchés de nos maux, les Pères répondent « *que cette raison est*

[1] *De vita contemplativa*, l. I, c. 4, n. 1 : P. L., t. 59, col. 421.
[2] *Contra Celsum*, l. VIII, n. 64 : P. G., t. 11, col. 1612 et suiv.
[3] *Or.* XXI, n. 27 : P. G., t. 35, col. 1128.
[4] *Moralium* l. XII, c. 21 : P. L., t. 75, col. 999.
[5] *Dialog.*, l. IV, c. 33 : P. L., t. 77, col. 376.
[6] *Epist. 23 :* P. L., t. 171, col. 339 suiv. — Ces citations sont extraites du livre du P. Terrien, *la Mère des Hommes*, l. VI, c. 3 : *la connaissance maternelle*.

en opposition, non seulement avec la vérité, mais encore avec les Saintes Ecritures ; et celui-là n'aura pas de peine à l'entendre, qui n'ignore pas que les élus du ciel ont manifestement devant les yeux le miroir OMNIFORME *de la divinité, dans lequel resplendit pour eux tout ce qui les intéresse. Facile intelligit qui beatis pervium esse non ignorat omniforme illud divinitatis speculum, in quo quidquid eorum intersit illucescat.* »

Nous ne serions peut-être pas si absolu ou si exclusif que le P. Terrien ; car il est un mode de révélation propre aux âmes séparées et qui constitue certainement, chez les élus, une connaissance bien adaptée à leur état : c'est la révélation par le moyen de la science infuse, science qui doit exister chez les élus avec une perfection toute particulière. Entendons sur ce point un autre maître de la théologie contemporaine, le R. P. Hugon [1] :

Le troisième mode de connaissance est celui des idées infuses. Elles dérivent de la lumière infinie et sont un raccourci de la science divine. Elles représentent d'abord Dieu, principe et fin. Ce n'est point, sans doute, l'image adéquate, car rien de créé ne saurait traduire Dieu, mais c'est une notion précise, distincte, qui fait comprendre comment il est créateur, quels sont ses droits à l'égard de l'humanité, ce qu'il a fait pour l'âme, comment il est son centre, son terme, sa béatitude. Plus de ces ignorances absolues de Dieu après la mort. Sans parler des certitudes que procurent au ciel la vue immédiate, en purgatoire la foi, tous les défunts ont de Dieu une connaissance supérieure à notre théologie naturelle ; car le jugement particulier qu'ils ont subi implique une manifestation claire des attributs de Celui qui est leur juge et leur rédempteur, de sa justice, de sa miséricorde, ainsi que de ses voies touchant le salut du genre humain.

L'âme connaît ensuite le monde spirituel qui est son nouveau royaume, les âmes et les anges. Son essence ne lui en présentait qu'une notion spécifique ou générique, ses idées acquises ne lui fournissaient que des analogies ; ses idées infuses lui donneront l'intuition des créatures immatérielles. Elles n'épuisent pas, elles n'égalent pas l'intelligibilité de l'ange, qui est dans une sphère plus haute, mais elles le montrent exactement tel qu'il est avec sa substance et ses facultés.

Puisqu'elles sont une imitation de la science divine et que l'âme séparée a une sorte d'être angélique, elles doivent représenter, comme celles de l'ange, l'ensemble de la création soit corporelle, soit spirituelle, l'ordre physique et l'ordre moral de l'univers. Que l'âme n'y lise point toutes les particularités et tous les détails que les anges ont si vite saisis, que sa connaissance manque de précision pour certains points, cela ne doit point nous étonner, puisque ces concepts sont trop grands pour sa taille, mais ils lui en apprennent plus que tous nos livres humains. Oui, les morts en savent plus que nous : leurs idées intuitives leur donnant la mesure exacte des réalités, ils ont l'intelligence satisfaite ; les énigmes du monde physique, les questions philosophiques de la vérité, les problèmes du bien et du mal sont pour eux définitivement résolus...

Les faits singuliers de l'ordre matériel n'ont pu être rappelés complètement par les idées acquises ; il aurait fallu pour cela le concours de l'imagination, qui fait désormais défaut. Ils sont reproduits par les idées infuses. (Cf. S. Thomas, *De Veritate*, q. 19, a. 2 ; *De anima*, a. 20, ad 1, ad 2). Celles-ci, empruntant leur perfection à la science divine, qui s'applique et à l'ensemble et aux détails, décrivent toutes les faces de la réalité : une seule suffit à l'ange, au dire de S. Thomas (*Quodl.* 2, a. 3), pour embrasser tous les individus de la même espèce avec toutes leurs différences et tous leurs points de vue particuliers, car ce ne sont là que des applications contenues et portées dans l'espèce. Les âmes, moins exercées que les anges à regarder dans ce livre qui n'est point fait directement pour elles, n'y voient pas tout ; mais on peut établir comme règles qu'elles connaissent tous les faits singuliers qui se réfèrent spécialement à elles dans leur monde ou dans le nôtre. Il semble que cela soit dû à la perfection naturelle de l'intelligence séparée. Quoi qu'il en soit des damnés, ce principe, qui est admis pour les bienheureux, ne doit pas être entièrement contesté pour les défunts du purgatoire... L'âme sait donc les prières qu'on fait pour elle... Elle ne doit pas ignorer totalement ce qui intéresse ses parents et ses amis : les affections légitimes et saintes, que le trépas, bien loin de briser, a consacrées et rendues plus pures, demandent que l'âme ne soit pas tout à fait sans nouvelles de ceux qui ont tant pleuré son départ et qu'elle chérit elle-même plus tendrement encore que pendant la vie. Et puis, la communion des saints réclame des rapports vivants, comme un flux et un reflux, entre les trois Eglises : les militants de la terre, les débiteurs du Purgatoire, les triomphateurs du ciel ne sont pas entièrement séparés et isolés les uns des autres.

[1] Le passage que nous citons est tiré du volume : *Réponses théologiques à quelques questions d'actualité* (Paris, Téqui, 1924), p. 246 suiv.

Appuyés sur cette doctrine chère aux scolastiques, quelques théologiens ont pensé qu'il vaut mieux expliquer par elle le mode de connaissance des saints relativement aux prières que nous leur adressons. Et voici la raison de leur préférence. La vision intuitive comporte une connaissance *toujours actuelle* de son objet, tant primaire que secondaire. Il est donc peu probable que des actes comme des prières, des vœux, des fêtes, des honneurs rendus, et autres semblables, concernant les élus, soient connus des bienheureux par la vision intuitive au même titre que l'essence divine elle-même. En comparaison de la gloire essentielle, ce sont événements de peu d'importance, surtout lorsqu'ils sont déjà passés.

Cette explication, défendue surtout par Lessius (*De Summo Bono,* l. 2, c. 10, n. 69), ne repose pas sur une raison bien solide, car on y juge de la vision intuitive d'après les notions reçues de notre psychologie terrestre. Si la raison invoquée était vraiment déterminante pour le mode de connaissance que les saints doivent avoir de nos prières, elle aurait quelque valeur pour le mode de connaissance de Notre-Seigneur lui-même. Or, tous les théologiens enseignent que Jésus sait nos besoins, nos prières, par la vision intuitive.

Il semble donc, en fin de compte, que l'opinion proposée par S. Thomas et par Suarez soit la plus probable. Nous ne dirons cependant pas avec le P. Terrien qu'elle est *moralement certaine*, à l'exclusion de la troisième opinion. Et même nous ne voyons aucun inconvénient à affirmer avec d'excellents thomistes que les deux explications peuvent coexister. Dès là, en effet, qu'on admet la simultanéité de la vision béatifique et de la science infuse, portant toutes deux sur des objets identiques, on peut accepter que les mêmes objets concourent, par la double connaissance que les élus en peuvent avoir, à la fois à leur gloire essentielle et à leur béatitude accidentelle.

IV. — Quoi qu'il en soit de l'explication adoptée, tout ce que nous avons affirmé des saints en

général, doit être dit, à plus forte raison, de la T. S. Vierge, qui possède à un degré éminent les prérogatives des bienheureux et dont la béatitude plus parfaite doit nécessairement entraîner une connaissance plus complète. Mais des raisons toutes spéciales militent de plus en faveur de cette participation suréminente de la science divine par Marie.

« Il est évident, dit le P. Terrien, que... la Sainte Vierge doit avoir une connaissance très parfaite et très universelle des périls et des misères humaines ; en un mot, de tout ce qui se rapporte à la vie surnaturelle des hommes. Rappelons-nous ce qu'est pour nous Marie, dans l'ordre de la grâce et du salut : l'associée du Sauveur, la mère de ceux dont il est le rédempteur et dont son Père est le père. Puisque la qualité de Rédempteur et de Sauveur vaut à la très sainte humanité de Jésus-Christ la participation pleine et totale de la *science de vision* qui est en Dieu, est-ce exagération de dire que la bienheureuse Vierge, communiant dans une si excellente mesure à ce double titre, n'ignore rien de ce qui concerne les rachetés ? [1] »

Et nous ajouterons que cette union de Marie à Jésus dans l'œuvre de notre rachat et de notre salut est encore une raison de plus de conjecturer que Marie connaît nos misères, nos nécessités, nos prières, par le même moyen qui permet à Jésus de les connaître : la vision intuitive.

Toutefois, cette assimilation peut faire concevoir une objection sérieuse. Voici cette objection et la solution qu'on y apporte. Le P. Terrien, dont nous emprunterons encore le texte, nous renvoie lui-même à ce propos au grand théologien Suarez *(De Religione*, tract. IV, lib. 1, c. 11, n. 4 sq.) :

De deux choses l'une : ou Marie priant pour les hommes connaît l'issue de sa prière, ou elle l'ignore. Si vous choisissez la seconde hypothèse, comment pourrez-vous la concilier avec la perfection de science que vous venez de défendre ? Si vous tenez au contraire pour l'affirmative, il semble que Marie ne pourra ni ne devra prier. En effet, pourquoi prier, si elle sait d'avance que Dieu veut accorder la grâce demandée ? pourquoi prier aussi, quand elle n'ignore pas que sa demande restera sans effet ?

On peut d'abord faire observer qu'il ne s'agit pas ici pour Marie de la connaissance des volontés divines, mais des choses qui regardent ses propres enfants d'adoption. Par conséquent, la difficulté proposée est en dehors de la question présente. Cette remarque faite, examinons l'objection.

Suarez, à qui je l'ai empruntée, concède tout d'abord que la bienheureuse Vierge sait, avant de prier, si Dieu notre Seigneur veut accorder ou non les faveurs qu'elle sollicite. Or, ni dans l'un ni dans l'autre cas, sa prière n'est inutile. Elle ne l'est pas, quand la grâce doit être octroyée : car Marie voit en même temps que, dans les conseils divins, l'octroi de la grâce doit être le fruit de sa prière. Elle ne l'est pas, si la grâce n'est pas de celles qu'il plaît à Dieu de faire à sa créature : car en la demandant avec une pleine soumission de cœur à la volonté divine, la mère imite son Fils priant le Père d'écarter de lui son calice, encore qu'il connût, à n'en pas douter, que sa prière ne serait pas exaucée. Pour Jésus-Christ, c'était le cri de la nature aux abois, mais de la nature librement et totalement ployée sous le vouloir divin ; pour Marie, c'est l'expression comme naturelle de son amour de mère, mais avec un abandon semblable. Ni pour l'un, ni pour l'autre, la demande n'est absolue. L'un et l'autre, par conséquent, sont, par cet acte, agréables à Dieu, qui l'approuve et l'inspire. Car c'est ainsi que lui-même veut d'un amour de complaisance le salut de tous les hommes, bien qu'il n'ait pas la volonté absolue de les sauver tous.

[1] Terrien, *op. cit.*, t. I, p. 479.

Et voilà pourquoi la Vierge et les Saints peuvent demander même la persévérance finale pour des pécheurs qu'ils savent de science certaine devoir être un jour du nombre des réprouvés ; mais non pas d'une prière inconditionnelle, mais de la manière dont Jésus disait au jardin des Oliviers : « Mon Père, que ce calice, s'il est possible, s'éloigne de moi ! » — de la manière aussi dont il offrit son sang pour le salut de tous les hommes, bien qu'il connût dès lors quels seraient les enfants de perdition.

Notre correspondant avait désiré connaître notre avis ou un ouvrage traitant la question posée par lui. Il a maintenant notre avis, et, par cet avis même, la référence au livre du P. Terrien où le problème est exposé, discuté, résolu.

Q. — *Ami* 1925, p. 46, sur la question d'avertir l'Ordinaire avant le mariage des jeunes gens qui ont fait leur service militaire en dehors du diocèse, votre réponse me paraît un peu sévère pour le curé qui ne se conforme pas au can. 1023. En voici les raisons :

1° Pour procéder au mariage, il faut l'extrait de baptême des futurs, qui nous fixe sur leur religion et sur leur état libre.

2° Si le militaire se marie dans la ville où il tient garnison, son mariage doit être immédiatement notifié au curé de la paroisse où il a été baptisé. Désormais son extrait de baptême fera mention du mariage.

Si donc aucune notification de mariage n'est parvenue au curé, ce dernier ne peut-il pas, *tuta conscientia,* sans se préoccuper du can. 1023, procéder au mariage religieux du soldat, sans avoir recours à l'avis de l'Ordinaire où se trouve la garnison, et alors qu'il n'y a lieu d'avoir aucun doute sur son état libre ?

R. — Nous n'avons eu aucune sévérité pour le curé dont vous prenez la défense. Bien au contraire, nous avons été très bon pour lui. Nous lui avons indiqué un moyen tout à fait simple, — une lettre à son Ordinaire, — de se mettre en règle et avec sa conscience et avec la loi, — avec Dieu et avec les hommes, — et nous lui avons crié *casse-cou.* Nous l'avons averti des sévérités des Supérieurs qui pourraient, — facilement en matière de mariage nul de sa faute, — fondre sur lui. Serez-vous plus content et serons-nous moins sévère nous-même, quand ce curé aura été privé, par exemple, de son droit d'étole sur tous les mariages qu'il pourra faire pendant dix ans ? Ne vaut-il donc pas mieux observer une loi si peu encombrante plutôt que de s'exposer à ces sévérités, véritables celles-là ?

D'ailleurs c'est contre vous que nous serions tenté d'être sévère ! « Sans se préoccuper du canon 1023 ! » Comment, cher confrère, vous avez une loi, un canon, au sens précis, nettement impératif, et vous demandez si l'on peut, *tuta conscientia,* ne pas s'en préoccuper, agir tout comme si ce canon n'existait pas, sans plus ? A quoi bon la loi alors ? Croyez-vous que le législateur ait voulu

simplement, en édictant une loi, faire un exercice de style ?

Première question à poser : Y a-t-il une loi ? Oui ou non ? Dans le cas précis, la réponse n'est pas douteuse, et c'est *oui*. Dans ce cas, il n'y a qu'une attitude à prendre : nous avons une loi, *observons-la*. En face de la loi certaine dans son existence, claire dans sa teneur, il n'y a qu'une position, *l'obéissance*. Ne cherchez pas s'il n'y a pas quelque moyen de vous dispenser de l'observation de la loi. Il est probable que vous en trouveriez, même sans le secours de quelque moraliste. Ils vaudraient, ces moyens, ce qu'ils vaudraient, mais vous en trouveriez. Ce serait évidemment au détriment de la discipline ecclésiastique, de la prudence, du sacrement, de votre conscience.

Et les expédients que vous avez trouvés, que valent-ils ? Au fond vous ne faites qu'une objection, tirée de l'obligation du prêtre qui bénit un mariage, d'avertir le curé du baptême, que lui a révélé l'extrait de baptême qu'il a dû avoir pour célébrer le mariage, d'après le can. 1021 § 1.

D'abord, une remarque préalable. Le législateur qui a porté le can. 1023 § 2 ne savait-il donc pas aussi bien que vous que la loi du can. 1021 § 1 existait ? Si donc il a cru qu'elle n'était pas suffisante pour assurer l'unité et partant la validité du mariage, c'est qu'il a ses raisons.

Ces raisons ne semblent pas si difficiles à saisir. Quand il s'agit de la validité du mariage, ne convient-il pas de multiplier les assurances ? L'expérience apprend tous les jours qu'on ne les multipliera jamais assez pour déjouer toutes les fraudes. Même la loi civile, pourtant sévère, ne décourage pas les citoyens qui se découvrent une vocation à la bigamie.

De plus, si quelque curé, en face du canon 1103 § 2, qui l'oblige à avertir du mariage qu'il vient de célébrer le curé du lieu du baptême, considérant qu'après tout, ce qui importe c'est la célébration valide du mariage, et non toutes ces notifications administratives, n'envoie aucun avertissement, de quelle utilité vous sera alors l'extrait de baptême, vierge de toute indication matrimoniale ? Et si le curé qui l'a reçue, cette notification, ne l'inscrit pas ?

Etes-vous donc si sûr que cela, vous qui ne voulez pas vous préoccuper du can. 1023, que d'autres curés n'adopteront pas la même attitude en face des canons qui vous paraissent précisément rendre inutile le can. 1023 ?

Pensez-vous que tous nos confrères exigent toujours rigoureusement l'extrait de baptême ? N'avez-vous pas entendu parler de certains mariages de guerre, et de ce qui est arrivé lorsqu'on s'est contenté parfois, pour toute assurance, du témoignage de deux témoins certifiant que X., bon catholique, n'était pas marié ?

Nous espérons ne pas vous avoir scandalisé en vous communiquant notre scepticisme à propos de l'observation de tant de lois, si essentielles pourtant. Ce n'est point notre faute si elles ne sont pas observées, mais bien celle de ceux qui, en face de la loi, se demandent si, réellement, on doit s'en préoccuper.

Relevons, pour terminer, une erreur qui s'est glissée dans l'exposé de votre question. Vous parlez de l'Ordinaire du lieu *où le soldat a été en garnison*. Non, il s'agit, plus simplement, de l'Ordinaire du prêtre qui doit faire le mariage, de l'Ordinaire du curé du soldat revenu à son domicile. C'est beaucoup moins compliqué que vous ne le supposiez.

Observez donc la loi, avisez votre Ordinaire, qui verra ce qu'il a à faire. Quoi que votre Ordinaire décide, quoi qu'il puisse advenir plus tard, vous aurez accompli tout votre devoir, et sans gros ennuis, convenez-en : une lettre à votre Ordinaire, rien de plus.

Q. — Une jeune fille va se marier; elle vient trouver son curé et lui dit : « M. le Curé, je voudrais me marier tel jour ; voudriez-vous autoriser mon oncle, curé de X., à venir bénir mon mariage ? » Le curé consent très volontiers. La jeune fille invite son oncle, qui accepte ; elle vient prévenir son curé que l'oncle viendra bénir le mariage. L'oncle arrive la veille du mariage, dîne et couche chez le curé de la future ; le lendemain, à dix heures, l'oncle et le curé vont ensemble à l'église ; l'oncle bénit le mariage auquel assiste le curé dans sa stalle, sans avoir donné à l'oncle une délégation expresse.

Le mariage est-il valide ?

R. — Mais non ! Mariage nul, évidemment ! Pour qu'il fût valide, l'oncle aurait dû faire signer au curé sa délégation, sur papier timbré à 2 fr. au moins, avec légalisation de la signature à la mairie, et peut-être n'eût-il pas été de trop que le document fût communiqué à la famille assemblée dans l'église, puis dûment consigné pour mémoire en marge de l'acte de mariage.

Extraordinaire solution, penserez-vous, et archi-fausse certainement. — C'est bien notre avis. Mais pourquoi nous envoyer une question plus extraordinaire encore, qu'il ne nous est vraiment pas possible de prendre au sérieux et qui n'appelle tout au plus qu'une réponse assaisonnée d'un peu d'ironie ? Rien de blessant ni d'irrévérencieux personnellement dans notre pensée, Dieu nous en garde ! Mais, tout de même, il est des cas où un rappel, en forme grave et sérieuse, au bon sens, au sens commun, prêterait trop à rire, aussi bien aux dépens de certains consultants naïfs qu'aux nôtres.

Valide, ledit mariage, cher confrère, on ne peut plus valide.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 6 maii 1925.

EUG. LINDECKER, *Provic.*

Le gérant : F. FROSSARD

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

ANÉMIE

NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE, CHLOROSE
Sirop de **DESCHIENS** à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul-Baudry. R.C. Seine 207.104

CONSTIPATION
Guérie par la
Poudre Laxative de Vichy
du Dr L. SOULIGOUX
Très agréable. — Effet certain.
PARIS, 6, Rue de la Tacherie *et Pharmacies.*

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)
Registre du Commce d'Avesnes-s-Helpe. N° inscript. 2625

UROPHILE BAILLY
LE PLUS ACTIF DISSOLVANT DE L'ACIDE URIQUE
Rhumatismes. Douleurs. Goutte.
Migraines. Névralgies. Maladies des reins, de la vessie.
A. BAILLY, 15, rue de Rome, PARIS. R. C. Seine 1.079
Brochure sur demande

Fondée en 1830
Registre du Commerce Seine, n° 43.793

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

Siège Social
2, Rue Pillet-Will
PARIS

Rentes Viagères immédiates ou différées

aux taux avantageux des nouveaux tarifs
L'augmentation du revenu par la Rente Viagère est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.
Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITE DE VINS DE MESSE

Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). R. C. Céret 614

ARTHRITIQUES
VICHY CÉLESTINS
Élimine l'Acide Urique
R. C. Paris 80054

MARBRERIE RELIGIEUSE

Autels
Rétables
Chaires
Ex-Votos
Colonnes
Revêtements,
etc.

TAILLE de PIERRE

pour la construction :
moellons,
socles,
cordons,
marches, perrons, taille en élévation, etc.

DALLAGES

pierre
marbre
granit

SCULPTURE

décorative
et
artistique.

RÉFÉRENCES :
Basiliques de **FOURVIÈRE** et de **LOURDES**

SOCIÉTÉ des MARBRES, PIERRES et GRANITS
Anonyme au Capital de 6.000.000 fr.
11, Quai des Brotteaux — LYON
Téléph. Vaudrey 20.62 — Télégr. MARBEPIERRE, LYON

Ateliers de marbrerie : Lyon, Buxy et Molinges. — Scieries de marbre : Grenoble et Molinges. — Carrières de pierres : Buxy, Colombier, Rocheret. — Carrières de marbres : Jura, Pyrénées, Italie. —

Note. — *La* Société des Marbres, Pierres et Granits *n'a pas de catalogue, mais elle établira sur demande des* **dessins** *et* **devis** *d'après indications.*

Téléphone 2-64 BREST
(R. C. Brest n° 7827)

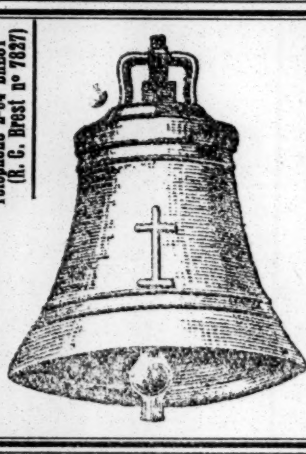

Cloches d'Eglises

BOURDONS, CARILLONS,
MONTURES tous Systèmes
Beffroi en Fer et en Bois,
dix ans de garantie.
Mise en volée des
Cloches par l'Electricité.
Société Anonyme des Etabts
MAURICE GRIPON
Anc. Maison BRIENS 1804
61, rue Yves-Collet
BREST (Finistère).

VINS fins livrés par Maison 1er ordre, recommandée clergé, depuis la pièce 218 fr. fût neuf compris *franco* tous frais, échantons 1 fr. **259 fr.**
Ecrire : Veuve GUILLAUME ROGER, vins, NARBONNE.

CHEMISES, GILETS,
CALEÇONS "TETRA"
Tissus spongieux
remplaçant avantageusement
la flanelle.
EXIGEZ cette MARQUE
GROS : Société Française des Tissus TÉTRA
12, Rue de Hanovre, PARIS-2e
R. C. Seine 101.853

GRANDE NOUVEAUTÉ : La Vitre chimiq. perfectionnée, inusable, tirage illimité garanti.
Prix réduits. A la P. H., chez Curé de Teloché (Sarthe).